



# PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

RAPPORT FINAL

Présenté par Éco-corridors laurentiens à la Municipalité de Piedmont

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures .....	iv
Liste des tableaux .....	v
Présentation des organismes .....	vi
1. INTRODUCTION .....	1
1.1. Standards ouverts .....	1
1.2. Mise en contexte.....	2
1.3. Équipe de projet.....	2
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	4
2.1. Portée du plan de conservation.....	4
2.2. Description administrative.....	4
2.3. Présence autochtone .....	4
2.4. Zones de végétation et domaines bioclimatiques .....	4
2.5. Géologie .....	5
2.6. Démographie.....	6
2.7. Tenure des terres .....	6
2.8. Occupation du sol et affectations du territoire .....	7
2.9. Milieux naturels .....	11
2.10. Éléments d'intérêt écologique.....	18
2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation .....	20
2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique .....	23
3. CONCEVOIR .....	26
3.1. Vision.....	26

# TABLE DES MATIÈRES

3.2.	Cibles de conservation .....	26
3.3.	Cibles de bien-être humain .....	28
3.4.	Évaluation des pressions .....	29
3.5.	Analyse de la situation .....	34
4.	PLANIFIER .....	53
4.1.	Définition des buts .....	53
4.2.	Chaînes de résultats .....	55
4.3.	Stratégies .....	69
4.4.	Objectifs .....	71
4.5.	Plan d'action.....	74
4.6.	Plan de suivi et opérationnel .....	80
5.	Conclusion .....	91
	Références.....	92
	Lexique .....	95
	Annexe 1 - Système d'évaluation des pressions .....	100
	Annexe 2 – Rapport méthodologique de l'analyse multicritères de priorisation des milieux naturels.....	101
	Annexe 3 – Compte-rendus des activités de consultation .....	102



## Liste des figures

---

Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020) .....	1
Figure 2. Géologie du territoire .....	5
Figure 3. Tenure des terres sur le territoire .....	7
Figure 4. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC .....	8
Figure 5. Utilisation du territoire .....	9
Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme.....	10
Figure 7. Milieux aquatiques présents sur le territoire .....	12
Figure 8. Exposition aux aléas d'inondation et zones inondables identifiées sur le territoire .....	13
Figure 9. Milieux humides présents sur le territoire .....	14
Figure 10. Milieux ouverts situés sur le territoire .....	15
Figure 11. Peuplements forestiers situés sur le territoire.....	16
Figure 12. Forêts d'intérieur sur le territoire .....	17
Figure 13. Peuplements âgés et matures sur le territoire.....	18
Figure 14. Occurrences d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire sur le territoire <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Figure 15. Espèces exotiques envahissantes observées sur le territoire .....	20
Figure 16. Réseau écologique régional Oka-Tremblant .....	20
Figure 17. Aires protégées situées sur le territoire .....	21
Figure 18. Terrains municipaux voués à la conservation sur le territoire de Piedmont .....	23
Figure 19. Éléments d'attractivité du territoire .....	25
Figure 20. Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées 30	
Figure 21. Pollution, érosion et sédimentation.....	35
Figure 22. Gestion des eaux pluviales .....	37
Figure 23. Prélèvement des eaux souterraines .....	39
Figure 24. Espèces exotiques envahissantes.....	41
Figure 25. Développement urbain.....	43
Figure 26. Étalement urbain .....	45

Figure 27. Terrains en pente .....	46
Figure 28. Milieux ouverts .....	48
Figure 29. Encadrement des activités récréatives.....	50
Figure 30. Accès à la nature.....	52
Figure 31. Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020).....	55
Figure 32. Gestion durable des eaux pluviales.....	57
Figure 33. Protection des eaux souterraines.....	59
Figure 34. Espèces exotiques envahissantes.....	61
Figure 35. Développement urbain.....	63
Figure 36. Milieux ouverts.....	64
Figure 37. Encadrement des activités récréatives.....	66
Figure 38 Accès à la nature.....	68

## Liste des tableaux

---

Tableau 1. Équipe de projet .....	2
Tableau 2. Grille d'évaluation des pressions.....	31
Tableau 3. Buts de conservation .....	53
Tableau 4. Stratégies et objectifs .....	71
Tableau 5: Plan d'action .....	74
Tableau 6. Système d'estimation des coûts .....	80
Tableau 7: Plan de suivi et opérationnel .....	80

# Présentation des organismes

---

## Réalisé par: Éco-corridors laurentiens (ÉCL)

Éco-corridors laurentiens (ÉCL) est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. Sa vision est de relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et de noyaux écologiques. Depuis maintenant 10 ans, ÉCL soutient les membres et acteurs régionaux dans leurs activités de conservation et favorise l'éclosion d'organismes et d'initiatives de conservation grâce aux efforts des membres de son conseil d'administration, de son personnel et de ses bénévoles.

## Mandaté par:



*La présente étude scientifique, les recommandations, propositions d'actions et suggestions qu'elle contient sont formulées par Éco-corridors laurentiens, ses préposés, ayants droits, employés et consultants à titre indicatif seulement étant convenu aux présentes que le « client » assume l'entière responsabilité à l'égard des gestes, actions, recours légaux et actes juridiques découlant ou posés en lien ou à la suite de la présente étude, Éco-corridors laurentiens, ses préposés, employés et consultants n'assumant aucune responsabilité quant à tels gestes, actions, recours légaux et actes juridiques posés par qui que ce soit en lien ou à la suite de la présente étude.*

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Standards ouverts

Ce plan de conservation a été élaboré à partir de la méthodologie des [Standards ouverts pour la pratique de la conservation](#). Les *Standards ouverts* sont un outil de planification développé par *Conservation Measures Partnership* (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020). Ces standards identifient des étapes précises à suivre pour mettre en œuvre avec succès les projets de conservation. Ils permettent d’avoir un langage commun entre les organismes et améliorent l’efficacité du travail en conservation. Le logiciel Miradi (Sitka Technology Group, 2019) est un logiciel permettant de réaliser les différentes étapes de gestion adaptative que proposent les *Standards ouverts* sous forme de schémas relationnels permettant de visualiser les différentes composantes du modèle. Ce dernier a été utilisé pour les différents schémas retrouvés dans le plan de conservation. Les *Standards ouverts* ont été développés selon un cycle comprenant cinq étapes.



Figure 1. Cycle de gestion de projet des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (tiré de CMP, 2020)

# 1. INTRODUCTION

## 1.2. Mise en contexte

La municipalité de Piedmont a mandaté Éco-corridors laurentiens (ÉCL) afin de réaliser un plan de conservation des milieux naturels. Ce plan sera basé sur la méthodologie des Standards ouverts pour la pratique de la conservation (Conservation Measures Partnership, 2020). L'élaboration de ce plan repose en premier temps sur un portrait du territoire et des milieux naturels présents. Il repose également sur la mobilisation des différentes parties prenantes, dans une démarche de co-création avec les acteurs du territoire. Les objectifs du projet se déclinent comme suit :

1. Réaliser un portrait exhaustif du territoire de Piedmont pour obtenir les connaissances sur les habitats sensibles, d'intérêt écologique et la biodiversité;
2. Sonder les propriétaires de grands boisés pour connaître leur intérêt pour la conservation;
3. Cibler, par une analyse multicritère, les terrains à prioriser pour des mesures de conservation volontaire, acquisition et protection à perpétuité;
4. Établir un plan d'action, un plan de suivi et un plan opérationnel pour assurer la conservation des milieux naturels sur le territoire de Piedmont.

## 1.3. Équipe de projet

Cette section présente l'ensemble des ressources humaines, internes et externes, qui ont ou vont participer à l'élaboration ou à la mise en œuvre du plan.

Tableau 1. Équipe de projet

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Éco-corridors laurentiens	Fanny Deschênes	Chargée de projets	Porteur du projet Coordination du projet Standards ouverts pour la pratique de la conservation
Éco-corridors laurentiens	Marilou Deschênes	Coordonnatrice des programmes et du financement	Membre de l'équipe de projet Analyse des outils règlementaires et urbanistiques
Éco-corridors laurentiens	Marie-Lyne Després- Einspinner	Directrice générale	Membre de l'équipe de projet Conseillère scientifique



# 1. INTRODUCTION

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Éco-corridors laurentiens	Anie Rivard-Paré	Chargée de projets	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques Responsable des analyses géomatiques
Éco-corridors laurentiens	Lisa Phuong-Nguyen	Coordonnatrice en géomatique	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques Responsable des productions cartographiques
Éco-corridors laurentiens	Sarah-Maude Caron	Spécialiste en communication	Ressource dédiée au projet Communications et relations publiques
Municipalité de Piedmont	Sebastien Simard	Éco-conseiller et inspecteur en environnement	Membre de l'équipe de projet
Municipalité de Piedmont	Julien Bourgon	Directeur du service de l'urbanisme	Membre de l'équipe de projet
Municipalité de Piedmont	Martin Nadon	Maire	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Christian Lefebvre	Conseiller municipal	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Bernard Bouclin	Conseiller municipal	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Élizabeth Vézina	Membre du comité consultatif en urbanisme (CCU)	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Isabelle Letiecq	Membre du comité consultatif en environnement (CCE) et en urbanisme (CCU)	Comité consultatif
Municipalité de Piedmont	Johanna Riboulet	Membre du comité consultatif en environnement (CCE)	Comité consultatif
Conservation de la nature Canada	Annie Morrisseau	Chargée de projet – Ouest du Québec	Comité consultatif
Comité régional de protection des falaises (CRPF)	Louise Guertin	Présidente	Comité consultatif
Protection des oiseaux du Québec	Jules Delisle	Coordonnatrice de projets	Comité consultatif
Abrinord	Eric Guerra-Grenier	Chargé de projets	Comité consultatif
N/A	Yves Lévesque	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif
N/A	Daniel Séguin	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif
N/A	Stéphane Leduc	Citoyen de Piedmont	Comité consultatif



## 2. PORTRAIT

### 2.5. Géologie

Le territoire de Piedmont est situé dans le Bouclier canadien qui couvre la partie sud-ouest du bouclier canadien au Québec. Le territoire est situé dans la province géologique de Grenville et dans la région naturelle du Massif du Mont-Tremblant (MELCCFP, 2018). Le socle rocheux est surtout constitué de migmatites, d'orthoigneiss, et de mangérite (MRNF, 2023a). La topographie de Piedmont est très accidentée, comprenant de nombreuses montagnes et falaises, qui contribuent à la beauté des paysages sur le territoire (Municipalité de Piedmont, 2019). De plus, la présence de roc, de till morainique et d'argile en surface du sol ou à proximité contribuent à la présence de plusieurs zones de contraintes au développement, telles que des zones d'éboulement, d'érosion, de glissement de terrain et des secteurs à fortes pentes (Municipalité de Piedmont, 2019). Celles-ci peuvent cependant représenter des opportunités pour la conservation. La figure ci-dessous illustre la topographie du territoire (MRNF, 2023d).

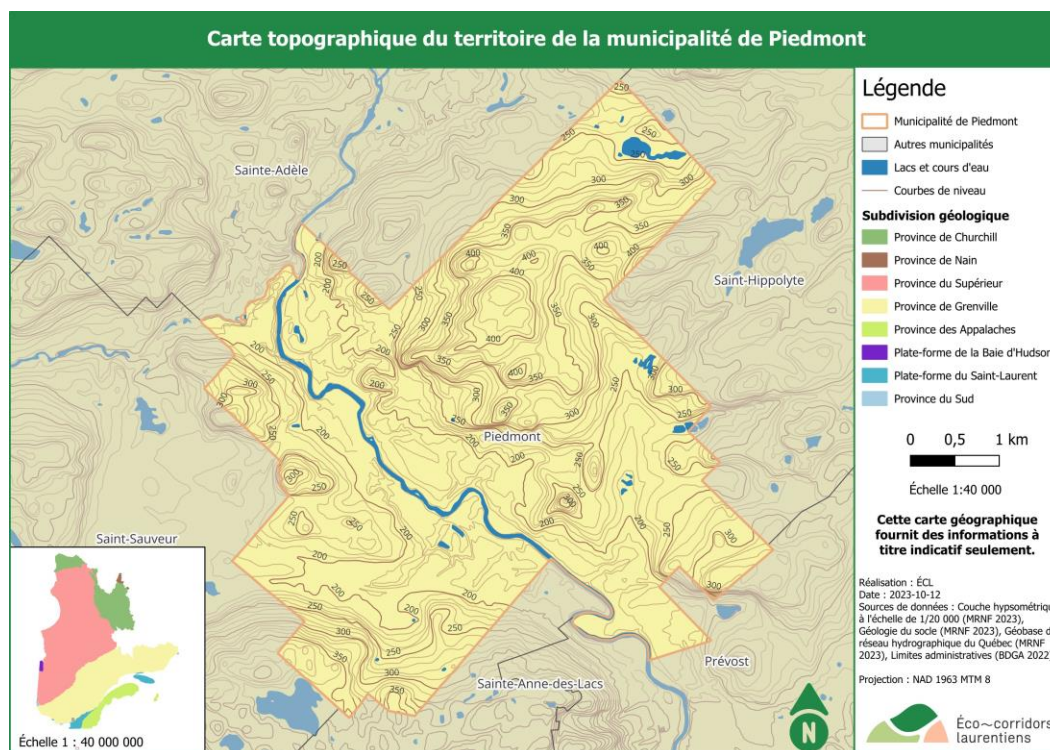


Figure 2. Géologie du territoire



## 2. PORTRAIT

### 2.6. Démographie

En 2021, la population de la Municipalité de Piedmont s'élevait à un nombre total de 3476 habitants (Statistiques Canada, 2021). De 2016 à 2021, la population a connu un taux d'accroissement de 17,8 % et la densité de la population au kilomètre carré s'élevait à 142,7 habitants (Statistiques Canada, 2021).

En ce qui concerne les groupes d'âge de la population, l'âge moyen est de 51,7 ans et l'âge médian de 58 ans (Statistiques Canada, 2021). Le groupe d'âge le plus représenté dans la population est celui des 60 à 64 ans, avec 12,8 % de la population, suivi des 65 à 69 ans (11,7 %) et des 55 à 59 ans (10,5 %) (Statistiques Canada, 2021).

Sur le territoire de la municipalité, on trouve une population permanente ainsi qu'une population de villégiature. Cependant, il est difficile d'évaluer avec exactitude la proportion de villégiateurs. Elle s'estimait à 693 villégiateurs par rapport à 2122 résidents permanents en 2001 (MRC Pays-d'en-Haut, 2005).

### 2.7. Tenure des terres

La municipalité couvre une superficie totale de 25,67 km<sup>2</sup> (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation [MAMH], 2010). Le territoire est couvert par 85,5 % de terres privées et 3,4 % de terres publiques appartenant au domaine de l'État (figure 3; Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles [MERN], 2019). Au total, une superficie de 2,2 km<sup>2</sup> du territoire appartient à la municipalité, ce qui représente 9 % du territoire (MRC des Pays-d'en-Haut, 2022). Il n'y a pas de terres intramunicipales (TPI) sur le territoire (MRC Pays-d'en-Haut, 2012). Les lacs et cours d'eau non privés, qui appartiennent à la Couronne fédérale, représentent 2 % du territoire (Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF], 2023c).



## 2. PORTRAIT

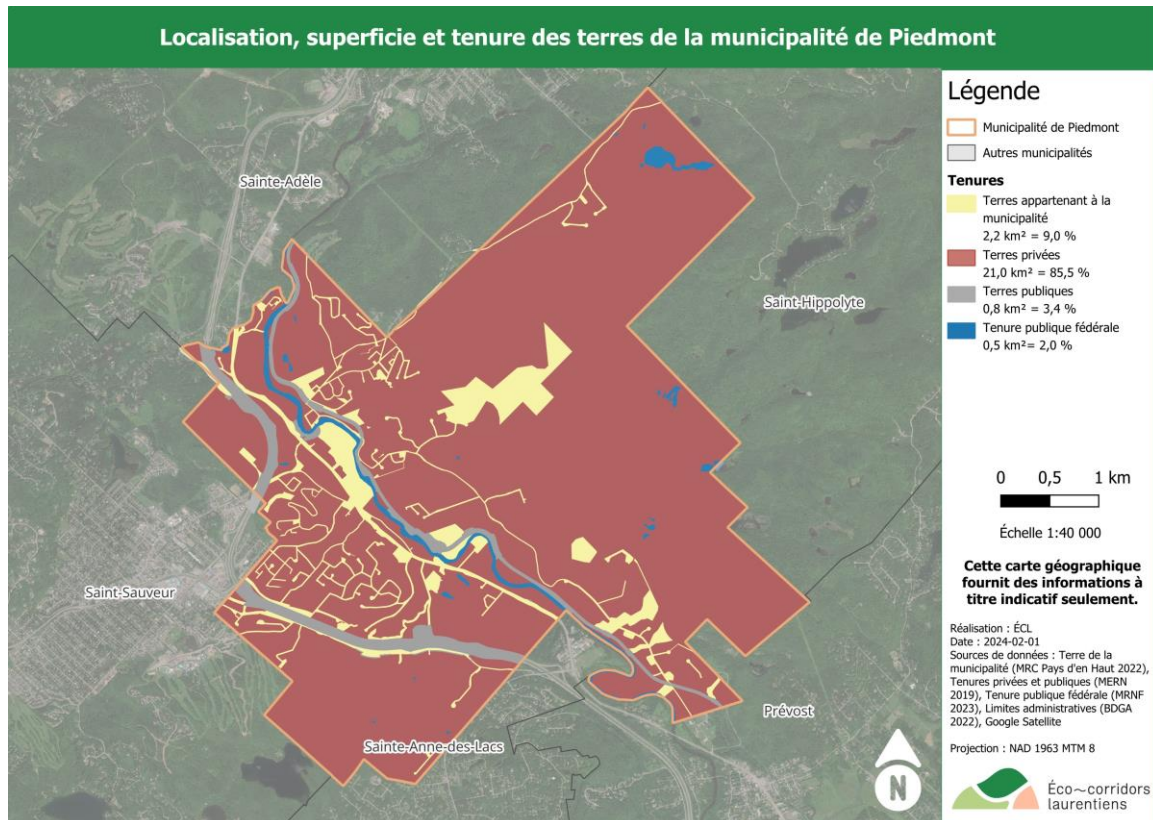


Figure 3. Tenure des terres sur le territoire

### 2.8. Occupation du sol et affectations du territoire

La Municipalité de Piedmont comprend quatre affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Pays-d'en-Haut (2021), soit les affectations récréatives, urbaine, résidentielle et de villégiature, ainsi que récréative-urbaine. Les affectations les plus représentées sur le territoire sont résidentielle et de villégiature (69,7 %) et urbaine (23,9 %). Les affectations récréative (4,4 %) et récréative et urbaine (1,9 %) représentent une superficie négligeable du territoire. L'affectation récréative comprend les secteurs du Mont Olympia et du Mont Avila (Municipalité de Piedmont, 2019). À l'intérieur de l'affectation résidentielle et de villégiature, est permis la construction d'habitations à faible densité, les

## 2. PORTRAIT

équipements à vocation récréotouristique et certaines activités d'exploitation des ressources naturelles encadrées de façon à assurer le respect de la préservation du cadre patrimonial bâti et des paysages (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). L'affectation urbaine correspond au périmètre d'urbanisation, comportant une densité plus élevée d'occupation du sol et associée à une multitude de fonctions (MRC Pays-d'en-Haut, 2005). La figure 4 présente les affectations du territoire selon le SAD de la MRC des Pays-d'en-Haut (2021).

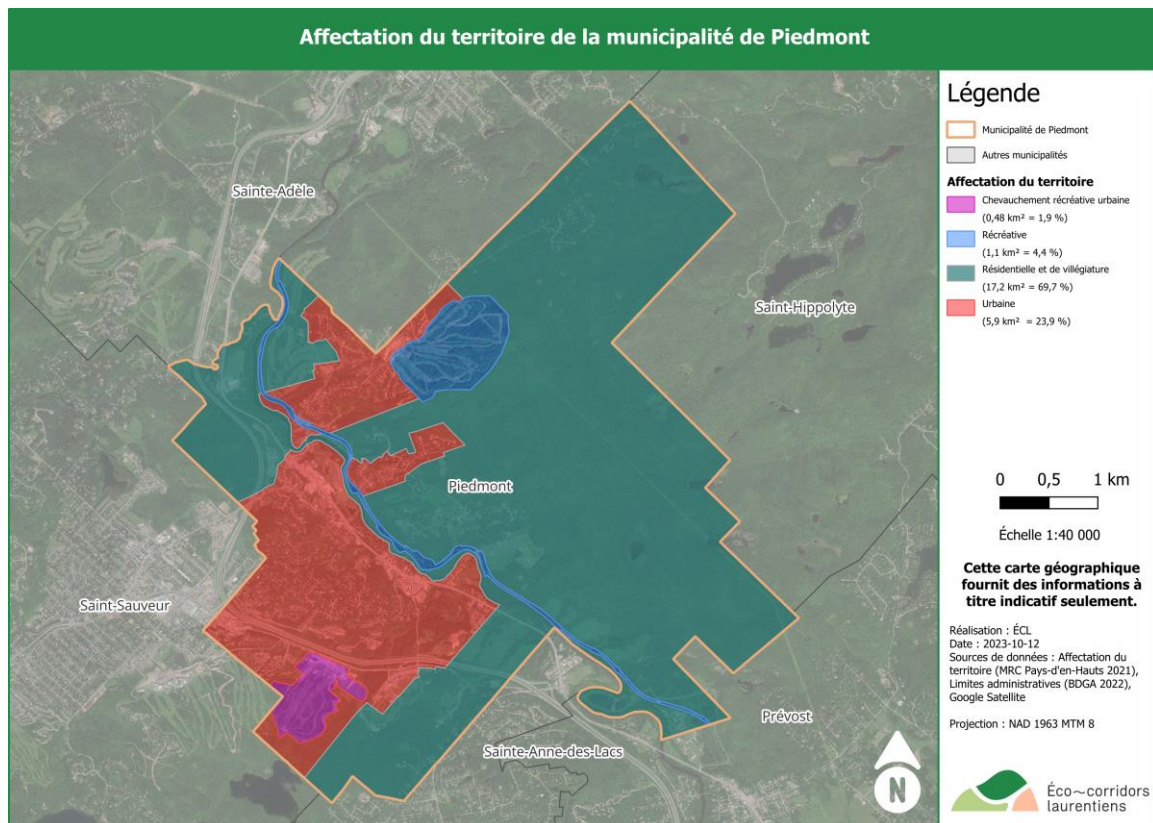


Figure 4. Affectations du territoire selon le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC



## 2. PORTRAIT

L'utilisation du territoire à Piedmont selon les données du Gouvernement du Québec (MELCC, 2020a) comprend sept classes d'occupation du sol. Les classes les plus représentées sont forestier (65,8 %), suivi d'anthropique (23,5 %), humide (3,5 %) et aquatique (1,8 %). Les autres classes d'occupation du sol sont peu représentées. La figure 5 présente l'ensemble des classes d'occupation du sol présentes sur le territoire.

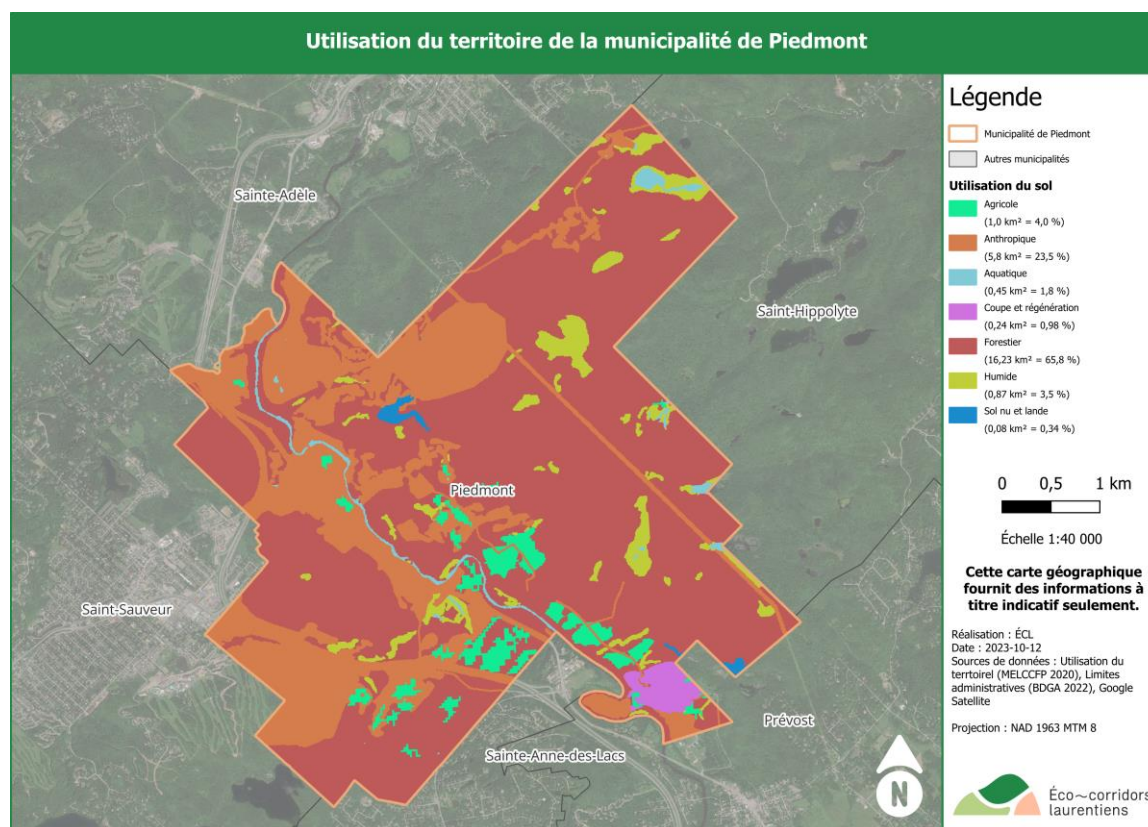


Figure 5. Utilisation du territoire

## 2. PORTRAIT

Dans son règlement de zonage et son plan d'urbanisme, la Municipalité de Piedmont (2023a) détermine cinq grandes catégories d'usage en vigueur sur son territoire. Ces grandes catégories d'usage sont subdivisées en sous-zones présentées à la figure ci-dessous. Les catégories les plus représentées sont les zones de villégiature (54,3 %), suivi de résidentielle (21,7 %) et communautaires (18,1 %). La catégorie résidentielle et de villégiature comprend la majorité du territoire situé en dehors du périmètre urbain, là où se trouvent l'usage résidentiel de faible densité et certaines activités complémentaires. Certains usages touristiques, sylvicoles et agricoles sont permis sous certaines conditions. La figure 6 présente le zonage du territoire, ainsi que la superficie et la proportion du territoire couvert par chaque catégorie d'usage.

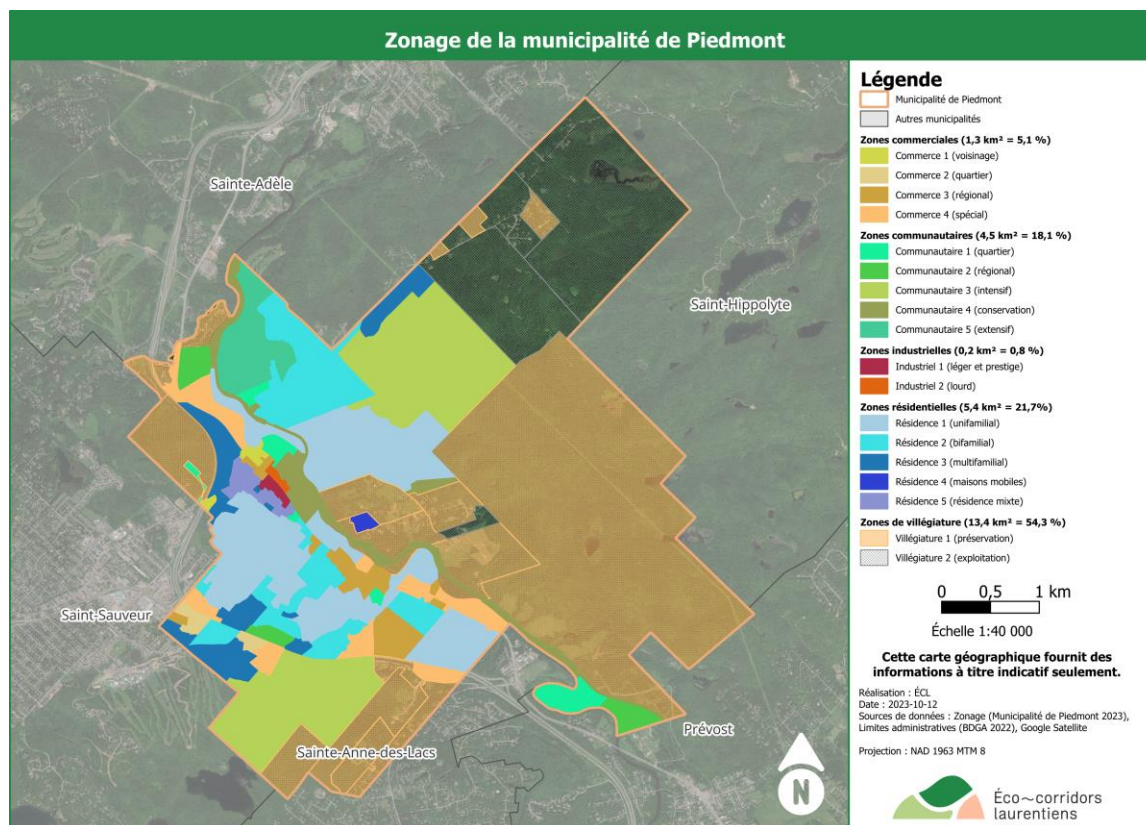


Figure 6. Zonage en vigueur sur le territoire tel que défini dans le règlement de zonage et le plan d'urbanisme



## 2. PORTRAIT

### 2.9. Milieux naturels

Cette section présente une description des milieux naturels présents sur le territoire, tels que les milieux forestiers, les milieux humides, les milieux aquatiques et riverains et les milieux ouverts.

#### 2.9.1. Milieux aquatiques et riverains

Le territoire de Piedmont est situé entièrement dans le bassin versant de la rivière des Outaouais et dans le sous-bassin-versant de la rivière du Nord (MELCCFP, 2023b). On ne retrouve aucun lac sur le territoire de Piedmont, mais on y trouve plusieurs rivières, de nombreux ruisseaux et quelques étangs (MRNF, 2023c). Les principaux cours d'eau présents sur le territoire sont la rivière du Nord, qui traverse le territoire sur une distance de plus de 9 km, et la rivière à Simon (MRC Pays-d'en-Haut, 2022). Bien qu'aucun accès ne soit aménagé actuellement, ces cours d'eau sont utilisés pour certaines activités récréatives, comme la pêche et le canotage (Municipalité de Piedmont, 2019). La figure 7 présente les milieux aquatiques présents sur le territoire de Piedmont.

## 2. PORTRAIT

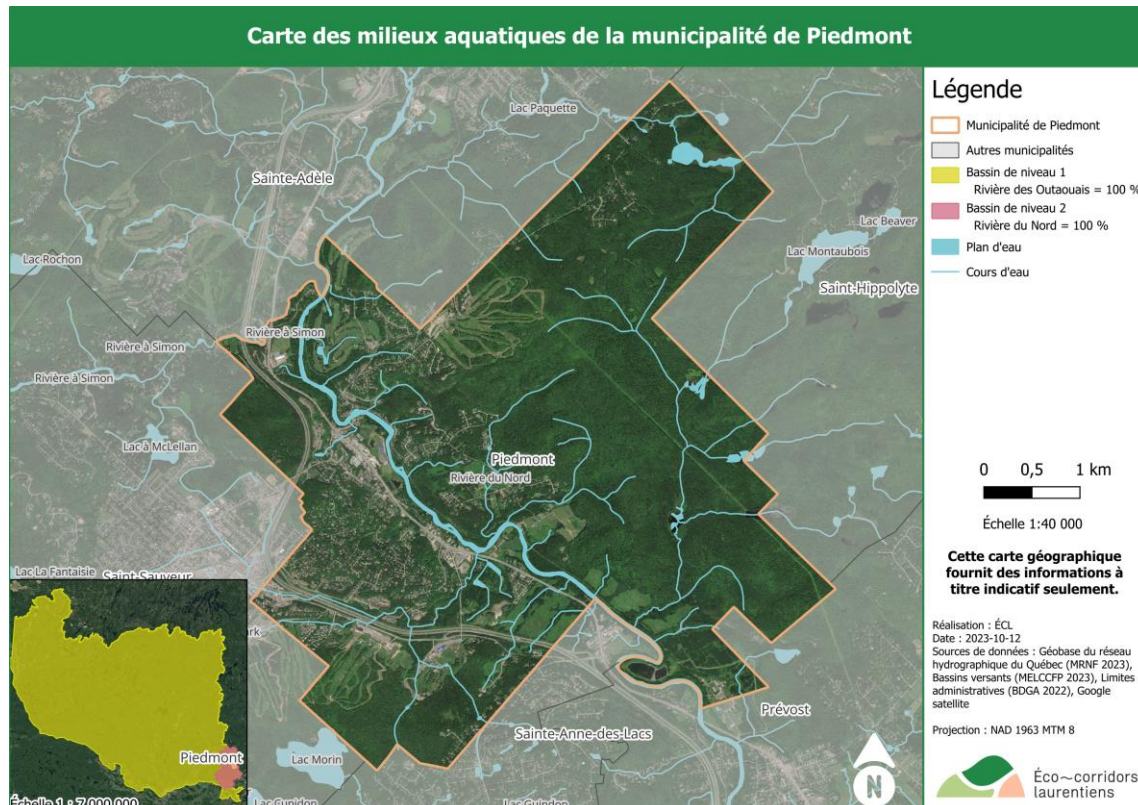


Figure 7. Milieux aquatiques présents sur le territoire

Les zones inondables identifiées sur le territoire sont celles situées en bordure de la rivière du Nord et de la rivière à Simon (MELCC, 2020b). Elles représentent une superficie totale de 1,1 km<sup>2</sup>. Trois aléas d'inondation mineur ont été identifiés sur le territoire, en bordure de la rivière du Nord (MELCC, 2020b). La figure 8 identifie les aléas d'inondation et les zones inondables identifiées sur le territoire de Piedmont.



## 2. PORTRAIT

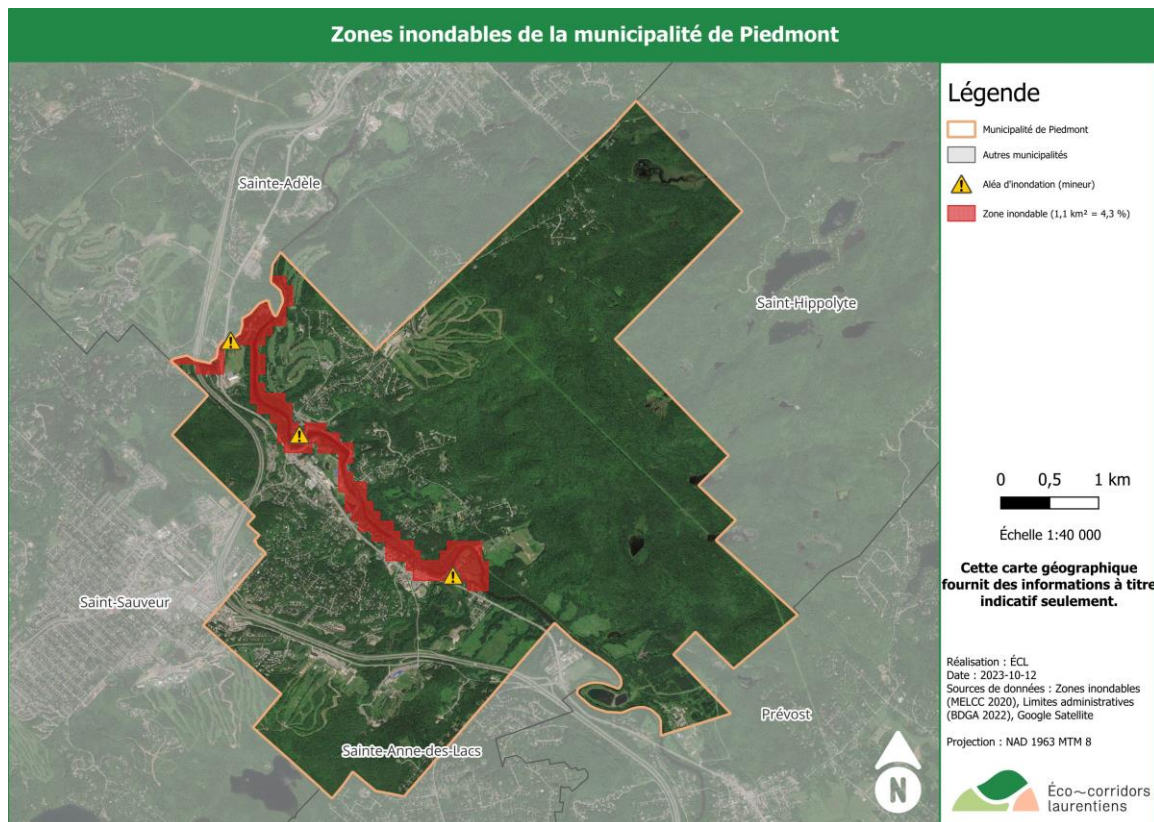


Figure 8. Exposition aux aléas d'inondation et zones inondables identifiées sur le territoire

### 2.9.2. Milieux humides

Les milieux humides couvrent 1,1 km<sup>2</sup>, soit 4,5 % de la superficie du territoire de Piedmont (MELCCFP, 2023a). Ceux-ci comprennent surtout des marécages (37,1 %) et des marécages arborescents (23 %), ainsi que des eaux peu profondes (13,5 %), des tourbières minérotrophes (8,7 %), des tourbières boisées (7,7 %) et des marais (6,2 %) (figure 9; MELCCFP, 2023a).

## 2. PORTRAIT

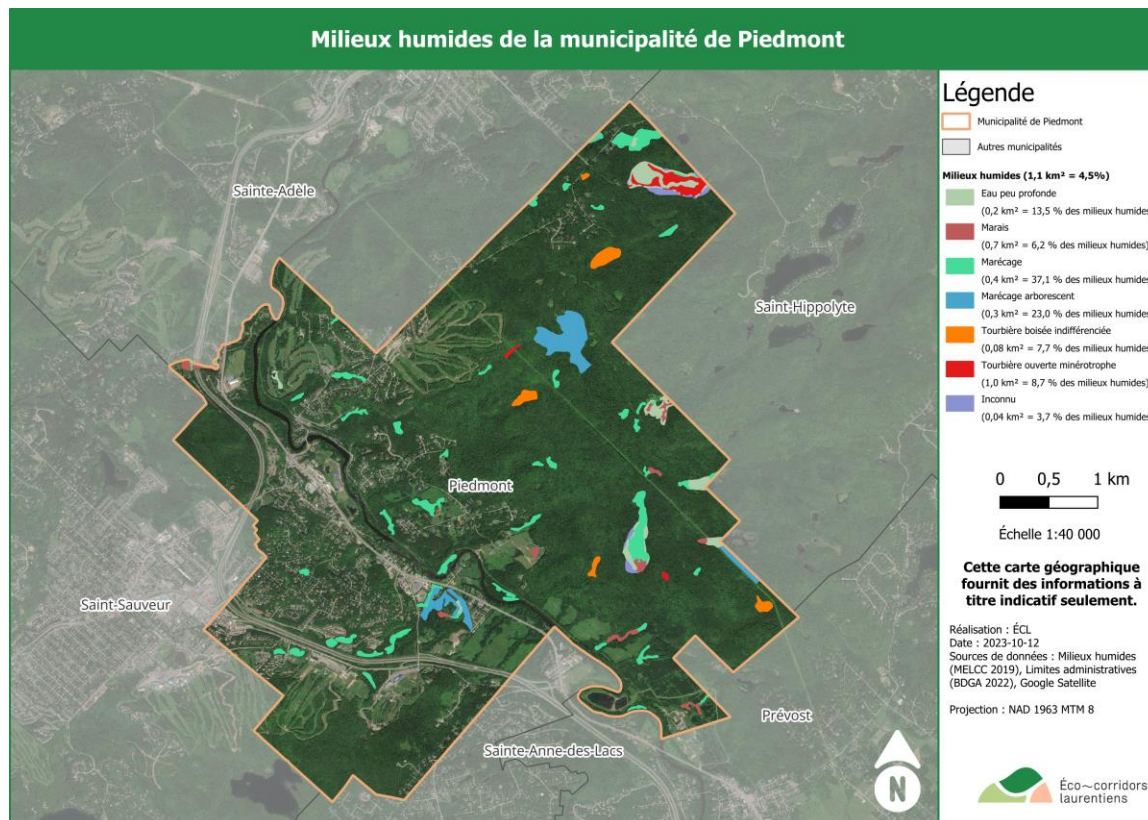


Figure 9. Milieux humides présents sur le territoire

### 2.9.3. Milieux ouverts

Les milieux ouverts sont peu représentés sur le territoire de Piedmont. Selon les données d'utilisation du territoire du MELCC (2019), seulement une faible superficie du territoire de Piedmont (1,08 km<sup>2</sup>) est composée des classes d'occupation du sol agricole (4 %) et de sols nus (0,34 %) (figure 10).



## 2. PORTRAIT

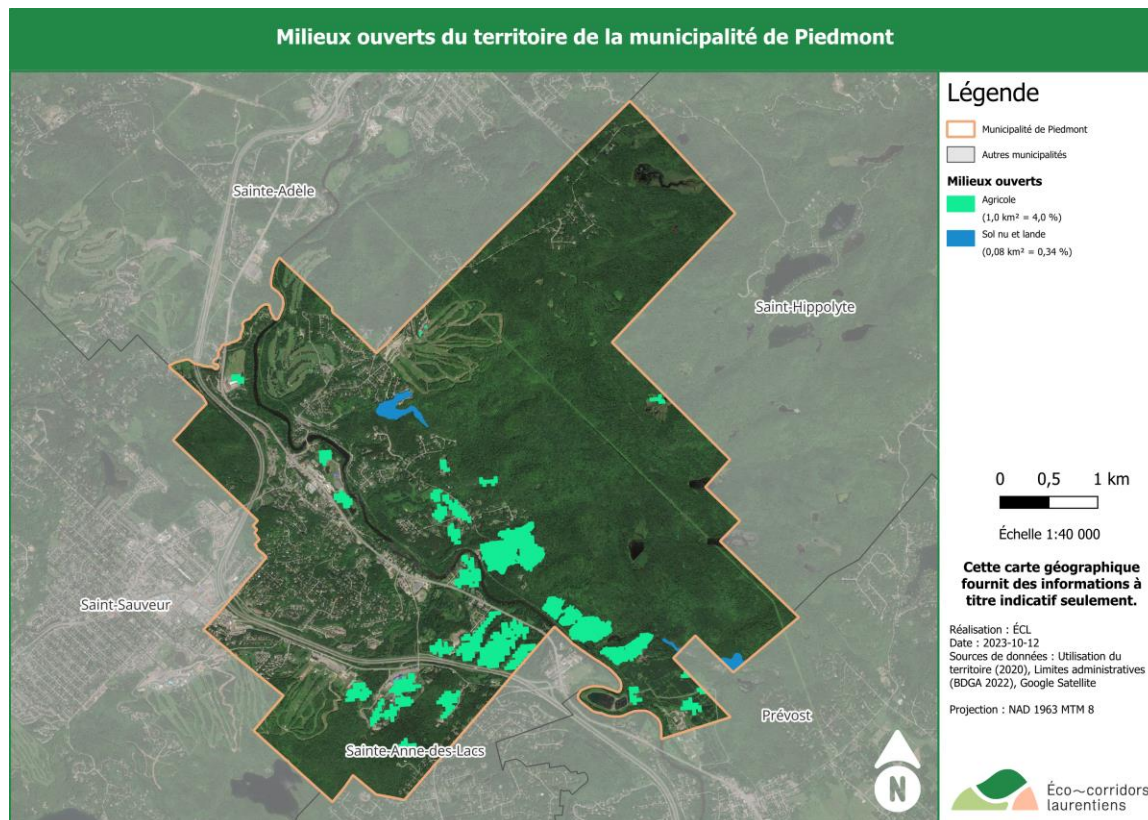


Figure 10. Milieux ouverts situés sur le territoire

### 2.9.4. Milieux forestiers

La forêt est une composante importante du territoire de la Municipalité de Piedmont, avec un couvert forestier est de 77 %. De nombreux peuplements forestiers sont présents sur le territoire. On retrouve principalement des peuplements feuillus (36,6 %), ainsi que des peuplements mixtes (33,3 %) et des peuplements résineux (6 %) (MFFP, 2023). Au total, quinze types de peuplements forestiers sont présents sur le territoire, dont les plus représentés sont l'érable à bouleau jaune et la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre. Les peuplements forestiers sont présentés à la figure 11.

## 2. PORTRAIT

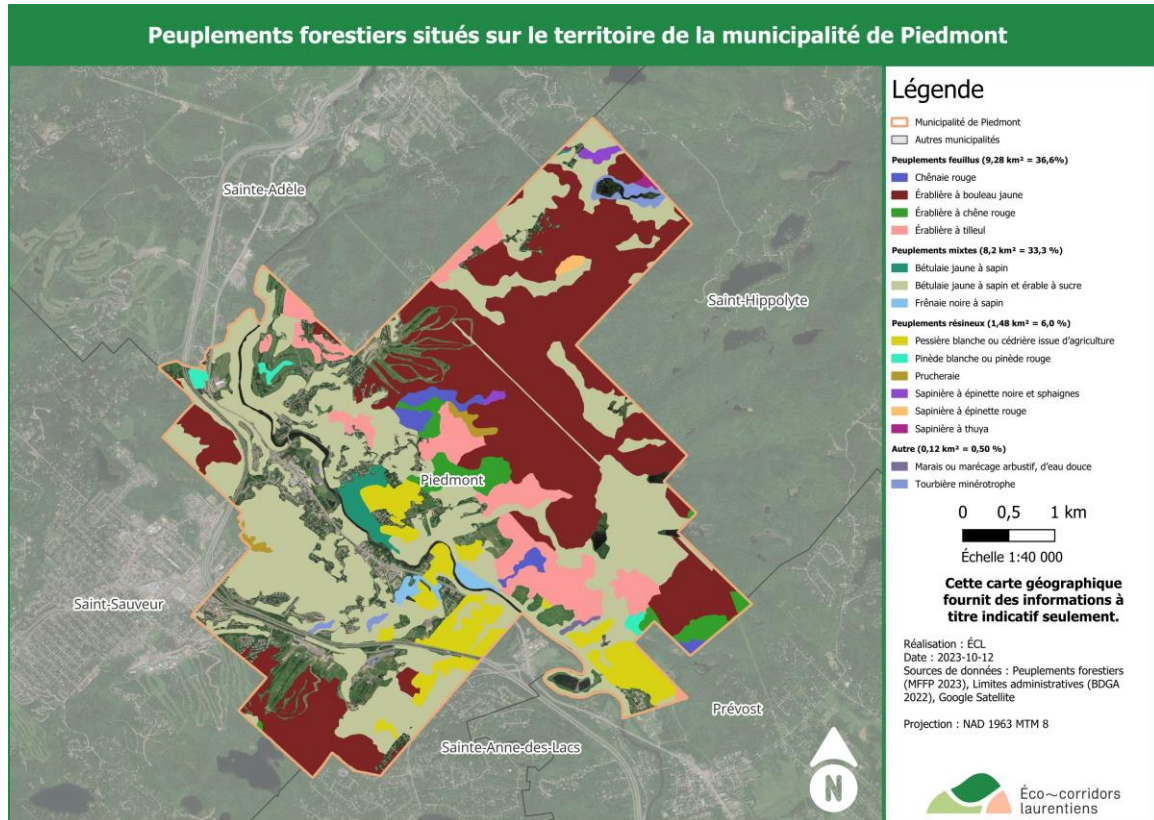


Figure 11. Peuplements forestiers situés sur le territoire

De plus, sur le territoire de Piedmont, les forêts d'intérieur constituent un total de 16,2 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à environ 53 % du couvert forestier total (figure 12). Cela comprend 10,1 km<sup>2</sup> de forêts d'intérieur profondes (>200 mètres de tout axe routier) et 6,1 km<sup>2</sup> de forêts d'intérieur avec une lisière de 100 mètres (MFFP, 2023).



## 2. PORTRAIT

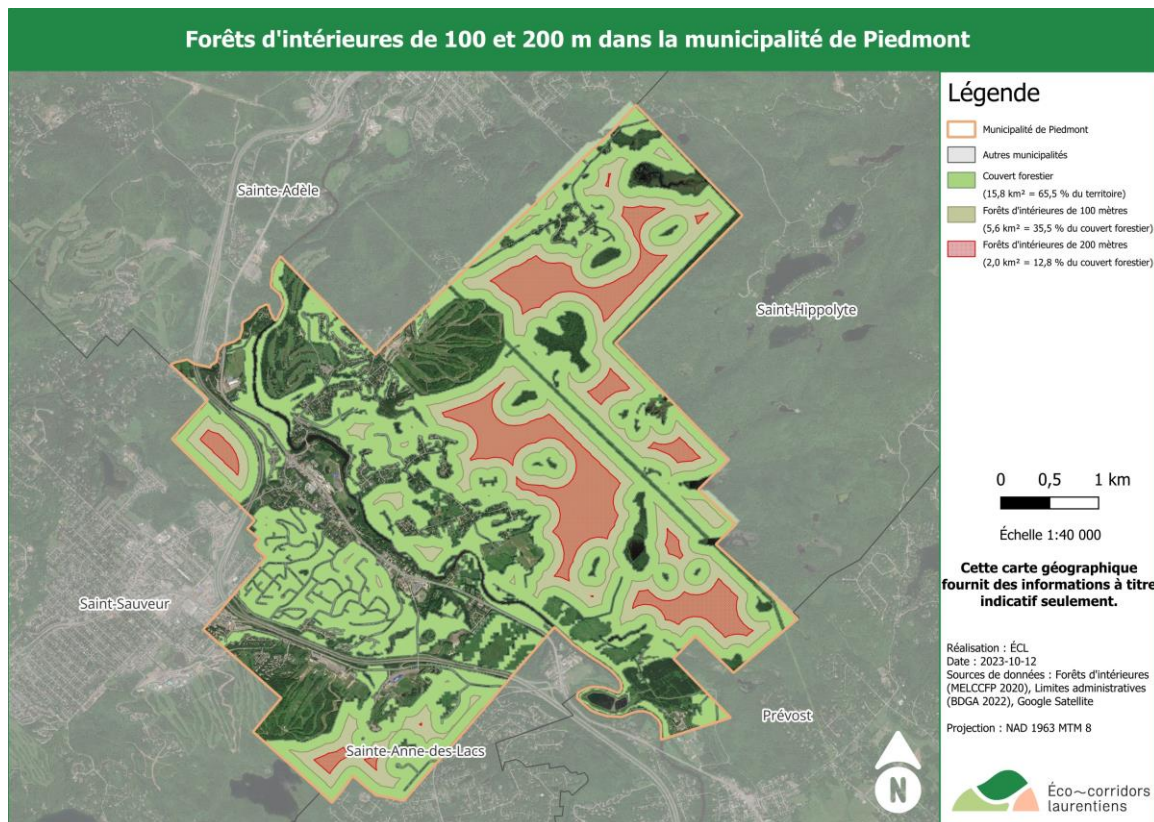


Figure 12. Forêts d'intérieur sur le territoire

On retrouve sur le territoire plusieurs peuplements forestiers inéquiens et équiens, ainsi que des peuplements matures (figure 13).



## 2. PORTRAIT

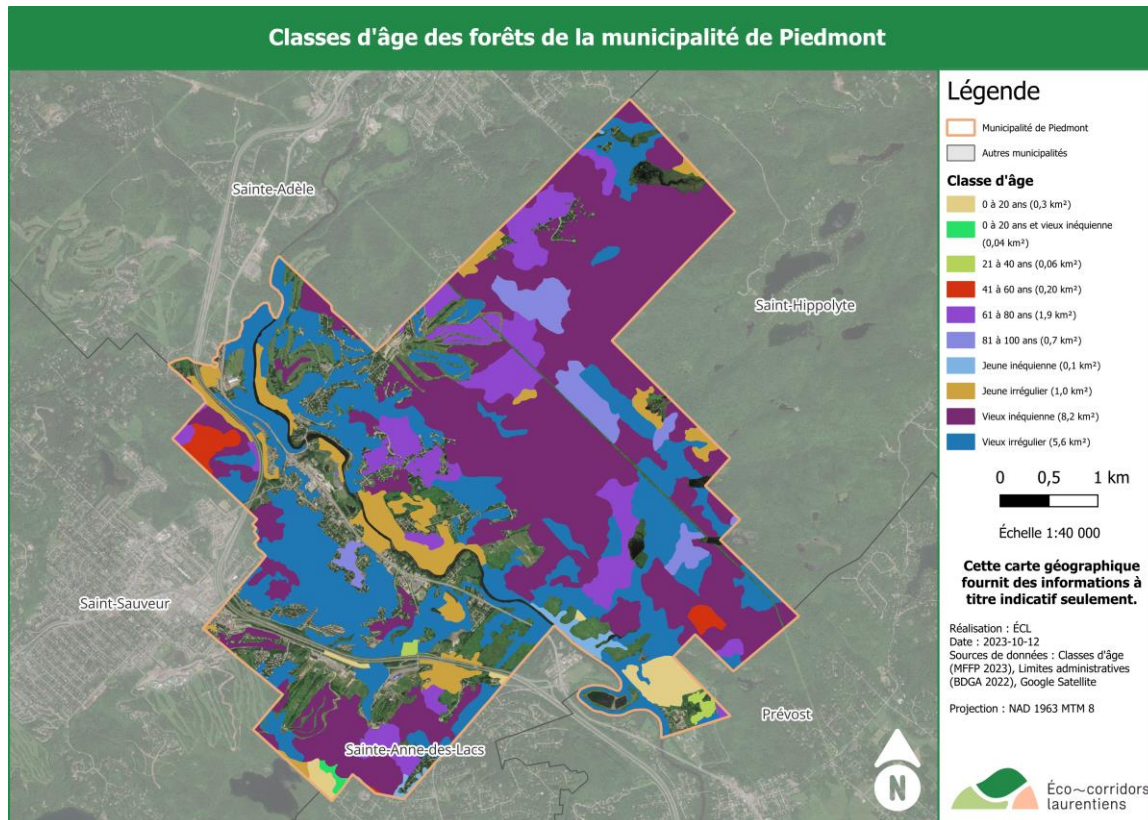


Figure 13. Peuplements âgés et matures sur le territoire

Selon les données disponibles auprès du MRNF, il n'y aurait actuellement pas d'écosystème forestier exceptionnel (EFE) présent sur le territoire de Piedmont (Gouvernement du Québec, 2019b). Cependant, les données du MRNF n'étant pas à jour, il est possible que ces données soient incomplètes.

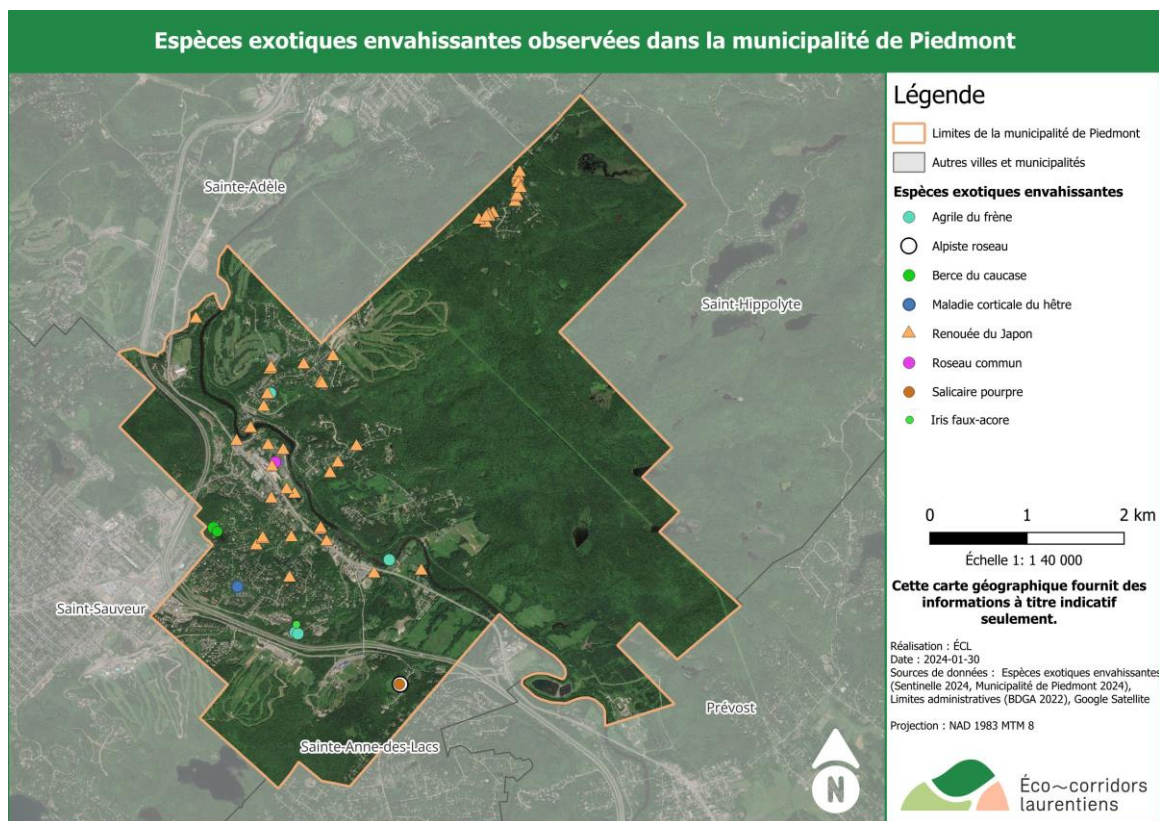
### 2.10. Éléments d'intérêt écologique

Cette section présente les éléments d'intérêt écologique présents sur le territoire, tels que le réseau écologique et les éléments fauniques et floristiques.

## 2. PORTRAIT

Concernant les habitats fauniques et floristiques désignés, il n’y en a pas sur le territoire de Piedmont (Gouvernement du Québec, 2019c; Gouvernement du Québec, 2019d).

Plusieurs espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été observées sur le territoire de la Municipalité. On retrouve en effet plusieurs colonies de renouée du Japon et de berce du Caucase ainsi que quelques observations de salicaire pourpre, d’iris faux-acore, d’alpiste roseau et de roseau commun. Quelques espèces de ravageurs des peuplements forestiers ont aussi été recensées, telles que l’agrile du frêne et la maladie corticale du hêtre. Les points d’observation sont présentés à la figure 15.





## 2. PORTRAIT

Figure 14. Espèces exotiques envahissantes observées sur le territoire

Le territoire de Piedmont est traversé par un corridor du réseau écologique reliant les parcs nationaux d’Oka et du Mont-Tremblant. Un noyau de conservation chevauche également la portion sud-ouest de son territoire. Plusieurs aires protégées se situent à Piedmont, ce qui en fait un territoire d’intérêt pour maintenir un réseau écologique laurentien fonctionnel. La figure 16 présente le réseau écologique régional qui couvre le territoire de Piedmont. Les chiffres dans la légende correspondent au nombre d’espèces présentes pour lesquelles le corridor a été modélisé.

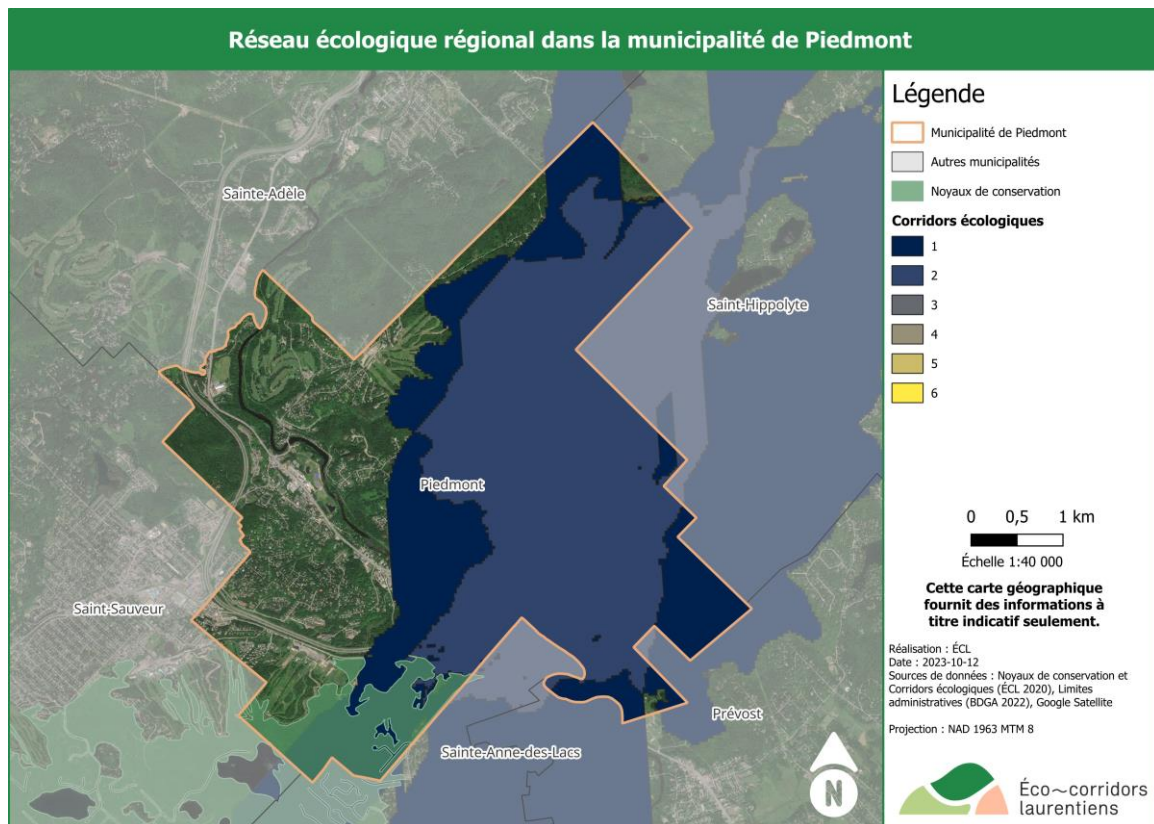


Figure 15. Réseau écologique régional Oka-Tremblant

### 2.11. Aires protégées et autres mesures de conservation



## 2. PORTRAIT

Plusieurs aires protégées sont présentes sur le territoire. On y retrouve la réserve naturelle Alfred-Kelly, aire protégée inscrite au Registre des aires protégées du MELCCFP (2023c) et protégées par Conservation de la Nature Canada (CNC). On retrouve aussi le site naturel protégé par la conservation volontaire Alfred-Kelly, protégé par la Société québécoise pour la protection des oiseaux, ainsi que le site naturel protégé par la conservation volontaire du Parc-des-Falaises, protégé par le Comité régional pour la protection des falaises. Ces deux sites naturels de conservation volontaire sont inscrits au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec du Réseau de milieux naturels protégés (RMN) (2023). Ces aires protégées correspondent à une proportion d'environ 17,17 % du territoire. Elles sont présentées à la figure 17.

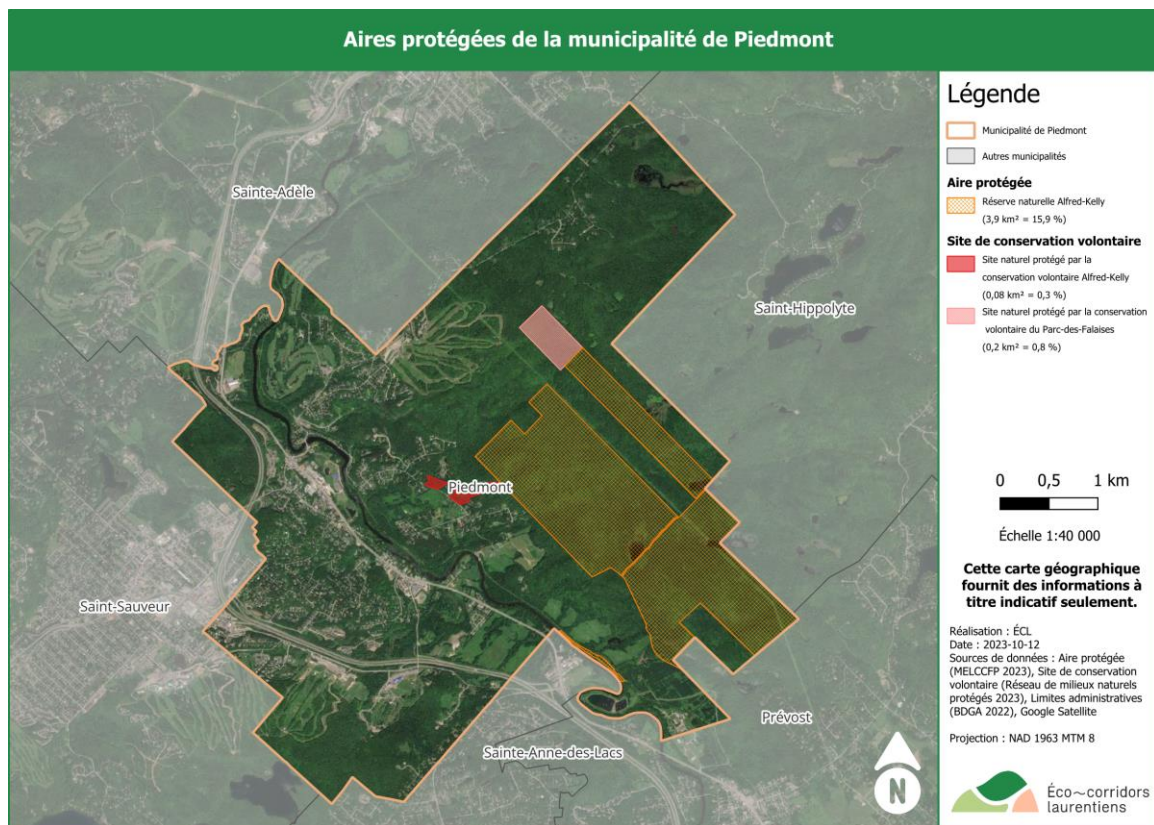


Figure 16. Aires protégées situées sur le territoire



## 2. PORTRAIT

De plus, la Municipalité de Piedmont possède plusieurs lots sur son territoire. Certains de ces terrains municipaux ont été identifiés pour la protection, ceux-ci sont présentés à la figure 18. Ces terrains municipaux voués à la conservation couvrent 0,72 km<sup>2</sup>, ce qui représente une proportion de 2,75 % du territoire, qui permettrait d'atteindre une superficie protégée de 19,92 %, si la Municipalité les protège par un outil de protection légale.

## 2. PORTRAIT

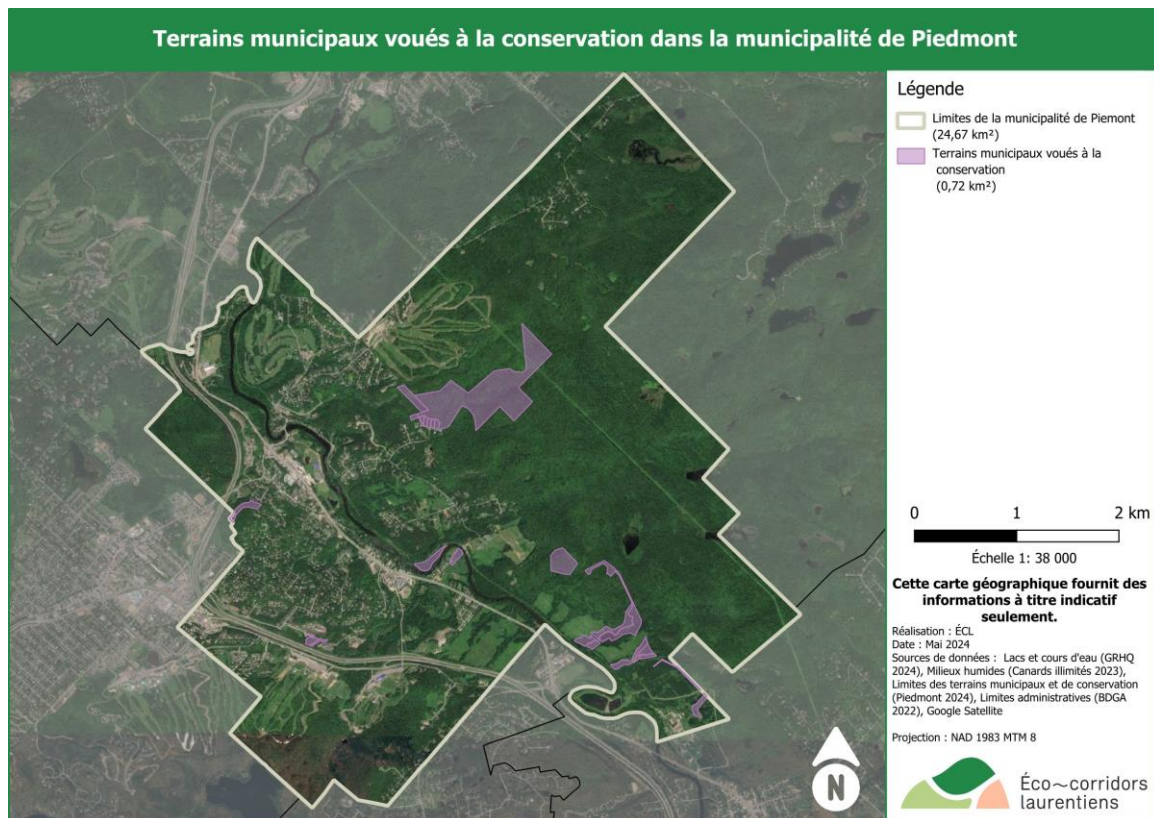


Figure 17. Terrains municipaux voués à la conservation sur le territoire de Piedmont

### 2.12. Éléments d'intérêt socioéconomique

Le territoire de Piedmont possède de nombreux attraits naturels typiques de la région et est reconnu pour la beauté de ses paysages. On y retrouve plusieurs sites d'intérêt écologique, paysager, culturel et récréotouristique.





## 2. PORTRAIT

Plusieurs éléments participent à la beauté du paysage, tels que la vallée de la rivière du Nord, les falaises, les différents monts Belvédère et Olympia, ainsi que les monts Avila et Molson, situés en périphérie du territoire à Saint-Sauveur (Municipalité de Piedmont, 2019).

Le territoire regorge de sites d'intérêt récréotouristique, tels que de nombreuses pistes de randonnée, de vélo et de ski de fond longeant notamment la rivière du Nord et le parc linéaire du P'tit Train du Nord, le sentier de la Gare, le parc du Pont, le parc Gilbert-Aubin, ainsi que le notable sentier Wizzard (Municipalité de Piedmont, 2019).

D'autres sites tels que le sanctuaire d'oiseaux Kelly, le secteur de la rivière à Simon et du Grand Ruisseau et la montagne de la Croix offrent un potentiel récréotouristique et esthétique indéniable (Municipalité de Piedmont, 2019). La plupart de ces sites ont aussi un potentiel écologique important, notamment les marécages du sanctuaire d'oiseaux Kelly ainsi que la réserve naturelle Alfred-Kelly (Municipalité de Piedmont, 2019).

On y retrouve aussi des sites d'intérêt culturel et historique, tels que la maison Joseph-Thibaudeau et la maison Jack Rabbit, la bibliothèque municipale de Piedmont, le bâtiment du Centre de jeunesse Shawbridge, le pont Gérard-Boisclair, les fermes et les maisons ancestrales du rang VIII, ainsi que le sentier Wizzard, qui représente un élément important de l'histoire de Piedmont (Municipalité de Piedmont, 2019). La figure 19 illustre quelques sites récréotouristiques présents sur le territoire de Piedmont.

## 2. PORTRAIT

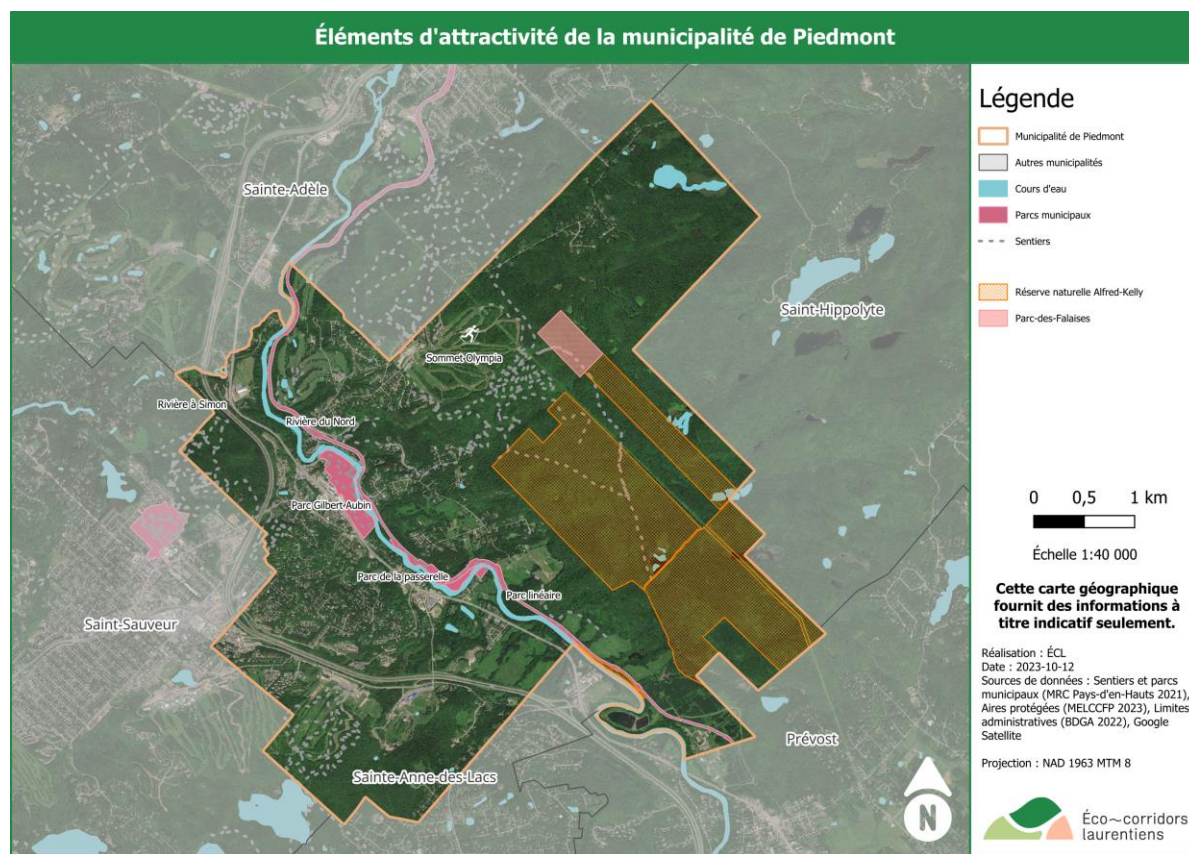


Figure 18. Éléments d'attractivité du territoire



## 3. CONCEVOIR

### 3.1. Vision

La vision du projet a été élaborée à partir d'éléments soulevés comme importants par les différentes parties prenantes lors des activités de consultation.

*En 2035, nous avons conservé au moins 30% du territoire de Piedmont. Nous avons valorisé la beauté naturelle du territoire, en mettant en valeur ses attraits paysagers et naturels distinctifs, tout en préservant l'intégrité des milieux naturels, assurant ainsi un accès facilité à la nature pour tous et toutes. Guidés par le respect profond de la nature, nous avons encadré l'aménagement du territoire de façon à favoriser l'harmonie entre les différents usages, en visant un équilibre entre le développement, les activités récréatives et la protection des milieux naturels. Nous avons ainsi préservé la biodiversité, la connectivité entre les habitats naturels et maintenu la résilience des écosystèmes face aux enjeux climatiques, assurant ainsi la pérennité de notre patrimoine naturel pour les générations futures.*

### 3.2. Cibles de conservation

Les cibles de conservation représentent les éléments de la biodiversité (espèce, habitat ou système écologique) d'un territoire sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Elles ont été établies à partir des résultats du portrait du territoire et des consultations des parties prenantes.

#### 3.2.1. Milieux forestiers

Les milieux forestiers correspondent à l'ensemble des boisés de tenure privée et publique sur le territoire. Les forêts représentent des habitats d'importance pour de nombreuses espèces, en plus de fournir plusieurs fonctions écologiques et services écosystémiques.





## 3. CONCEVOIR

### 3.2.2. Milieux humides

Les milieux humides correspondent à l'ensemble des étendues de terres saturées d'eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la végétation qui y pousse (marécage, marais, tourbière, étang, prairie humide, eau peu profonde). Les milieux humides sont visés tant pour les habitats qu'ils offrent à de nombreuses espèces, dont plusieurs sont en situation précaire, que pour les services écologiques qu'ils rendent.

### 3.2.3. Milieux aquatiques et riverains

Les milieux aquatiques et riverains représentent l'ensemble des cours d'eau (rivières, ruisseaux permanents et intermittents, cascades) ainsi que leurs rives, de même que les zones inondables à l'intérieur des limites terrestres. Cette cible a été choisie tant pour la protection des habitats de nombreuses espèces, pour le maintien de la connectivité hydrologique, que pour les services écologiques qu'ils procurent. La qualité des habitats aquatiques et de l'eau dépend directement de la qualité des milieux riverains.

### 3.2.4. Milieux ouverts

Les milieux ouverts sont définis comme toute communauté végétale où la couverture combinée d'arbres et d'arbustes de plus d'un mètre de hauteur est inférieure à 60 % (Environnement Canada, 2013). Cela inclut les friches, les prairies, les pâturages et les sols dénudés. Les milieux ouverts sont importants pour certaines espèces dépendantes de ce type de milieu, dont certaines en situation précaire, et permettent de soutenir une plus grande biodiversité.

### 3.2.5. Falaises

Cette cible comprend les falaises, les sommets montagneux et les terrains en fortes pentes. Le territoire de Piedmont est caractérisé par sa topographie composée de sommets montagneux et de vallées. Les falaises et les sommets montagneux contribuent à la valeur paysagère, récréotouristique et identitaire du territoire, en offrant des habitats particuliers pour certaines espèces, notamment le faucon pèlerin, une espèce en situation précaire.



## 3. CONCEVOIR

### 3.3. Cibles de bien-être humain

Les cibles de bien-être humain représentent les composantes du bien-être humain affectées par l'état des cibles de conservation. Les cibles de bien-être humain ont été déterminées à partir des éléments et des enjeux soulevés comme importants par les parties prenantes lors des activités de consultations réalisées dans le cadre du projet.

#### 3.3.1. Approvisionnement en eau potable

Cette cible correspond aux zones de recharge en eaux souterraines situées sur le territoire. L'approvisionnement en une eau potable de qualité constitue un élément indispensable pour la subsistance et la sécurité alimentaire de la population, particulièrement dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. La qualité de l'eau et la protection des zones de recharge ont été définis comme des enjeux importants. Ce service écosystémique dépend de l'état des différents milieux naturels situés en surface de ces zones de recharge.

#### 3.3.2. Milieu de vie sain

Un milieu de vie sain se traduit par la qualité du milieu de vie de la population, directement influencée par la valeur paysagère, esthétique et récréative du territoire, conférées par l'intégrité des milieux naturels présents. L'opportunité de bénéficier des valeurs esthétiques, identitaires et récréatives associées aux écosystèmes constitue un aspect du bien-être humain. Le contact avec les paysages naturels et la biodiversité apporte une valeur thérapeutique à la population, notamment par un sentiment de ressourcement et d'appartenance au territoire, et contribue à la santé mentale et à la satisfaction personnelle. Les résidents ont l'opportunité de profiter des services rendus par la nature (tels que les opportunités de loisirs).



## 3. CONCEVOIR

### 3.4. Évaluation des pressions

L'évaluation des pressions présentes sur le territoire a été réalisée à partir du portrait du territoire et des consultations des parties prenantes (ateliers consultatifs et sondages) et est basée sur la classification standardisée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2021). Les pressions liées aux changements climatiques et celles prises en charge par une tierce partie n'ont pas été sélectionnées. La figure 20 illustre les cibles de conservation, les cibles de bien-être humain, les services écosystémiques et les pressions associées à chaque cible.





# 3. CONCEVOIR

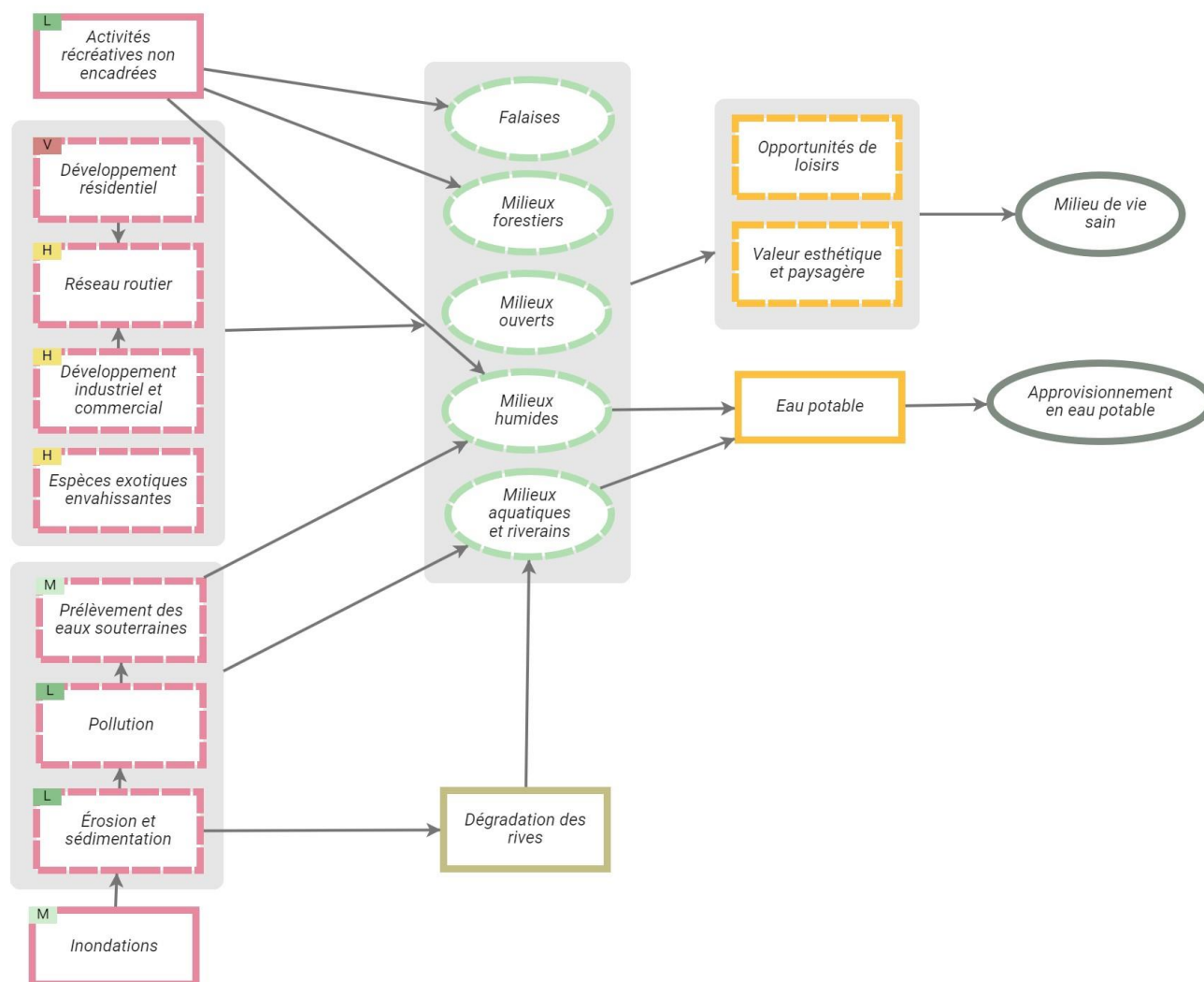


Figure 19. Schéma conceptuel représentant les cibles de conservation et les pressions associées

### 3. CONCEVOIR

Les pressions ont été évaluées en fonction de trois critères : la portée, la gravité et l'irréversibilité (le système d'évaluation des pressions est présenté à l'annexe 1). Un maximum de huit pressions critiques a été sélectionné, afin de limiter le niveau de complexité du plan d'action. Nous avons priorisé les pressions en fonction de leur cote d'évaluation<sup>1</sup>, de même que celles sur lesquelles la Municipalité a un réel pouvoir d'action.

Tableau 2. Grille d'évaluation des pressions

Pression \ Cible	Falaises	Milieux aquatiques et riverains	Milieux forestiers	Milieux humides	Milieux ouverts	Sommaire de l'évaluation des pressions
Érosion et sédimentation		Moyen				Faible
Réseau routier	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Très élevé	Élevé
Activités récréatives non encadrées	Faible		Faible	Faible		Faible
Développement industriel et commercial	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Très élevé	Élevé
Développement résidentiel	Très élevé	Moyen	Très élevé	Moyen	Très élevé	Très élevé
Espèces exotiques envahissantes		Moyen	Très élevé	Moyen	Faible	Élevé
Inondations		Élevé				Moyen
Pollution		Faible				Faible
Prélèvement des eaux de surface et souterraines		Élevé				Moyen
<b>Sommaire de l'évaluation des cibles</b>	Élevé	Élevé	Très élevé	Moyen	Très élevé	Très élevé

<sup>1</sup> Très élevé, Élevé ou Moyen, ainsi que les pressions ayant une cote Faible, mais qui pourraient devenir plus importantes si elles ne sont pas gérées à court terme.



## 3. CONCEVOIR

### 3.4.1. Réseau routier

Cette pression est liée à la présence, l'utilisation, l'entretien et le développement d'infrastructures routières (autoroutes, routes, rues et chemins) et à leur emprise. La présence de ce type d'installations crée la fragmentation des milieux naturels et des entraves aux déplacements de la faune et la flore, en plus de causer des perturbations lors de leur entretien (MFFP, 2021). Cette pression comprend également les collisions avec la faune et la pollution sonore engendrée, notamment par l'autoroute 115 et la route 117.

### 3.4.2. Développement industriel et commercial

Cette pression fait référence à toute conversion et utilisation des terres pour la mise en place d'installations et d'infrastructures anthropiques industrielles et commerciales. Cela comprend entre autres les commerces, les usines, les parcs industriels, etc. (MFFP, 2021).

### 3.4.3. Développement résidentiel

Cette pression fait référence à toute installation et utilisation anthropique urbaine ou résidentielle (ville, village, etc.), comprenant la conversion de l'usage des terres et des habitats associée aux premières phases de développement (déboisement, remblai/déblai, drainage, etc.) ainsi que l'utilisation de ces infrastructures, leur entretien et les effets subséquents associés à leur présence (MFFP, 2021). Cela comprend aussi l'étalement urbain, qui est l'expansion du milieu urbain jusqu'en périphérie des villes, associé entre autres à l'augmentation de la pression démographique et à la pénurie de logements.

### 3.4.4. Activités récréatives non encadrées

Cette pression correspond à toutes activités récréatives non encadrées (randonnée, vélo de montagne, ski de fond, escalade, camping, feux, chasse, braconnage, cueillette, etc.) ayant lieu sur les terrains privés et n'étant pas autorisées par les propriétaires fonciers ou sur les terrains municipaux et au sein des aires protégées (particulièrement la Réserve Alfred-Kelly). Elle comprend également les déplacement hors-pistes, et, dans certains cas, des actes de vandalisme.





## 3. CONCEVOIR

### 3.4.5. Prélèvement des eaux de surface et souterraines

Cette pression correspond aux prélèvements des eaux de surface et des eaux souterraines (nappe phréatique) et est directement liée au service écosystémique et à la cible de bien-être humain d'approvisionnement en eau potable. Ces prélèvements comportent un risque de nuire à la quantité d'eau potable disponible pour l'approvisionnement à la population, ainsi qu'à sa qualité.

### 3.4.6. Érosion et sédimentation

L'érosion réfère à la dégradation des rives et des berges sur le territoire. La sédimentation réfère à l'ensemble des phénomènes qui conduisent à la formation et au dépôt de sédiments dans les milieux aquatiques. Ce phénomène est accentué par des bandes riveraines ou des pratiques inadéquates, notamment lors de nouvelles constructions ou d'une gestion inadéquate des fossés.

### 3.4.7. Pollution

La qualité de l'eau des milieux aquatiques sur le territoire est menacée par diverses sources de pollution anthropique telles que les eaux usées, l'utilisation de pesticides et herbicides et les effluents urbains. Sa qualité est directement influencée par les eaux de ruissellement, la qualité des bandes riveraines et l'imperméabilisation des sols.

### 3.4.8. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont toutes les plantes ou animaux nuisibles qui n'étaient pas, à l'origine, présents dans le ou les écosystèmes et qui y ont été introduits ou s'y sont répandus à la suite d'activités humaines (MFFP, 2021). Plusieurs sont présentes sur le territoire, telles que la renouée du Japon et le roseau commun (phragmite). Cette pression comprend aussi les épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes pouvant affecter les peuplements forestiers sur le territoire, tels que l'agrile du frêne et la maladie du hêtre.

### 3.4.9. Inondations

Les inondations sont un phénomène qui survient lorsque l'eau déborde des limites normales d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un autre plan d'eau ou s'accumule dans une zone habituellement



## 3. CONCEVOIR

sèche. Ces épisodes peuvent être accentués par l'augmentation des précipitations due aux changements climatiques ou à l'imperméabilisation des sols, entres autres. Elles ont des conséquences importantes sur les milieux naturels (érosion, destruction, etc.) ainsi que sur la sécurité publique et les infrastructures anthropiques.

### 3.5. Analyse de la situation

L'analyse de la situation permet d'identifier l'ensemble des pressions qui affectent les cibles de conservation sur le territoire, ainsi que les causes sous-jacentes qui empêchent d'agir pour les atténuer ou les éliminer. Elle identifie les facteurs contribuant, soit les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. L'analyse de la situation est réalisée à l'aide de modèles contextuels, représentant des grandes thématiques. Les analyses ont été réalisées à partir des informations tirées du portrait du territoire et des consultations réalisées auprès des parties prenantes. Pour plus de détails sur les activités de consultation réalisées dans le cadre du projet, consultez les documents en annexe.

#### 3.5.1. Pollution, érosion et sédimentation

Plusieurs pressions affectent la qualité de l'eau des milieux aquatiques et riverains sur le territoire, telles que l'érosion, la sédimentation, la pollution et le développement. En effet, le développement résidentiel, industriel et commercial ainsi que le réseau routier contribuent à la réduction du couvert forestier et ainsi à l'imperméabilisation des sols, à l'origine du lessivage des surfaces imperméables et du ruissellement vers les milieux hydriques. Certaines bandes riveraines et installations septiques non conformes à la réglementation, l'usage de sels de voirie et de pesticides, la désuétude du réseau routier et les infractions pour travaux en rives non autorisés accentuent ces pressions.

### 3. CONCEVOIR

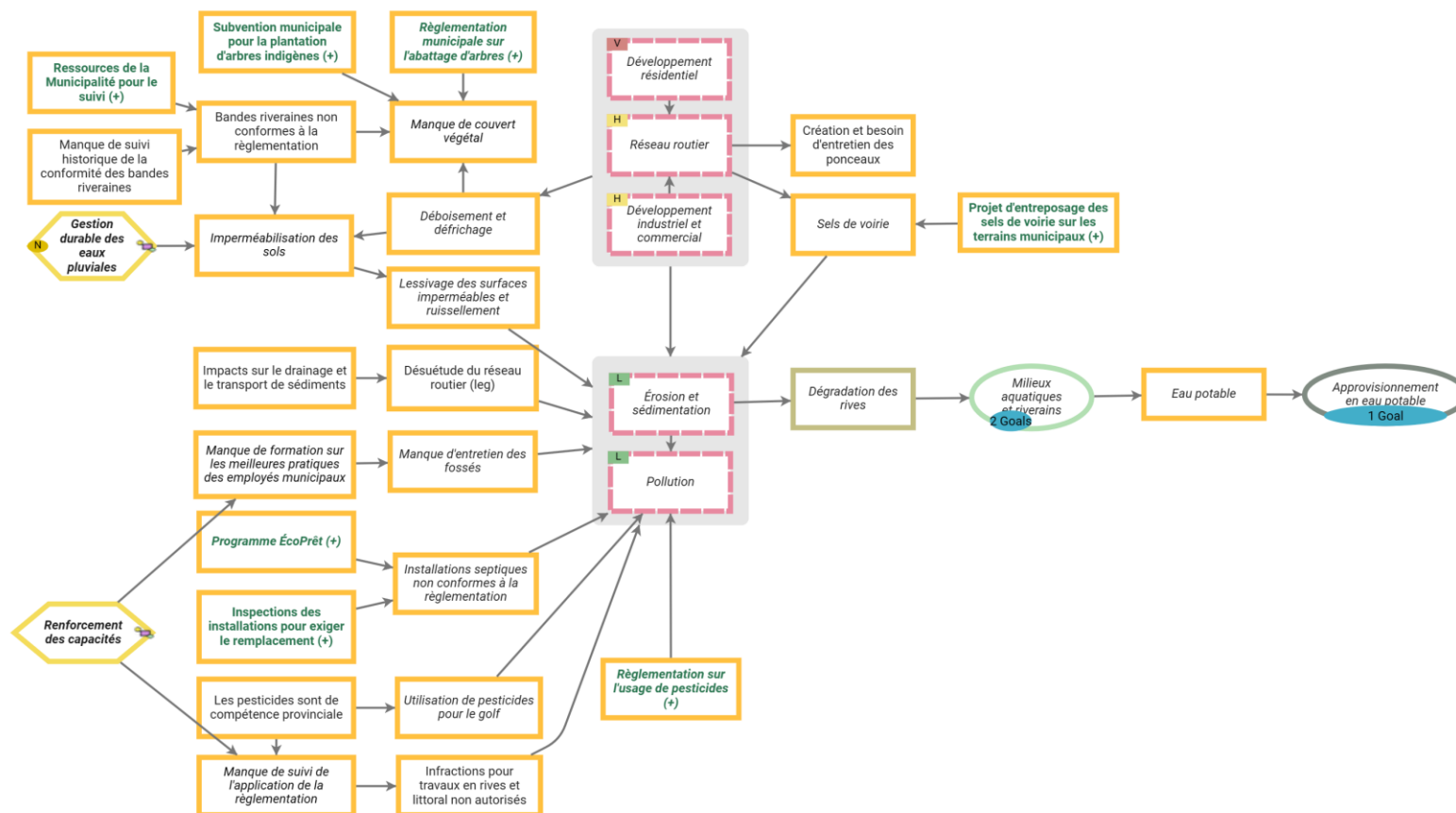


Figure 20. Pollution, érosion et sédimentation





## 3. CONCEVOIR

### 3.5.2. Gestion des eaux pluviales

Le développement et l'étalement urbain contribuent à la perte du couvert forestier et à l'imperméabilisation des sols, ce qui entraîne le lessivage des surfaces imperméables et le ruissellement vers les milieux aquatiques. Le lessivage et le ruissellement sont accentués par l'augmentation des précipitations causée par les impacts des changements climatiques. L'imperméabilisation des sols et le manque de gestion *in situ* des eaux pluviales impactent directement la capacité des sols à retenir les eaux de ruissellement, et donc à l'augmentation des épisodes de surverses dans la Municipalité, tout comme la vétusté des réseaux d'égouts et l'absence d'une réglementation interdisant le branchement des gouttières aux égouts. Les épisodes de surverses, de même que le manque d'entretien des fossés municipaux et la présence de deux importantes zones inondables sur le territoire, contribuent à l'érosion, à la pollution et aux épisodes d'inondations.





## 3. CONCEVOIR

### 3.5.3. Prélèvement des eaux souterraines

La qualité des eaux de surface et souterraines sur le territoire subit la pression de la pollution et des prélèvements de la nappe phréatique. En effet, la qualité de l'eau souterraine est menacée, selon le rapport de Wood et al. (2021), par des sources de contamination potentielles telles que la présence d'un ancienne sablière, de réservoirs d'hydrocarbure, d'équipement pétrolier et d'une usine de béton à proximité des aires de protection. Elle est aussi menacée par la pollution par les pesticides, les sels de voirie, les installations septiques non conformes et les infrastructures de traitement des eaux usées arrivées à pleine capacité. De plus, la quantité des eaux de surface et souterraines disponible pour approvisionner la population en eau potable subit une pression accrue en raison de la surconsommation d'eau pour l'arrosage abusif des pelouses et des besoins d'alimentation en eau pour les activités récréatives intensives telles que le golf et les stations de ski alpin. Cette pression pour la consommation de la ressource est accentuée par les impacts des changements climatiques.



### 3. CONCEVOIR

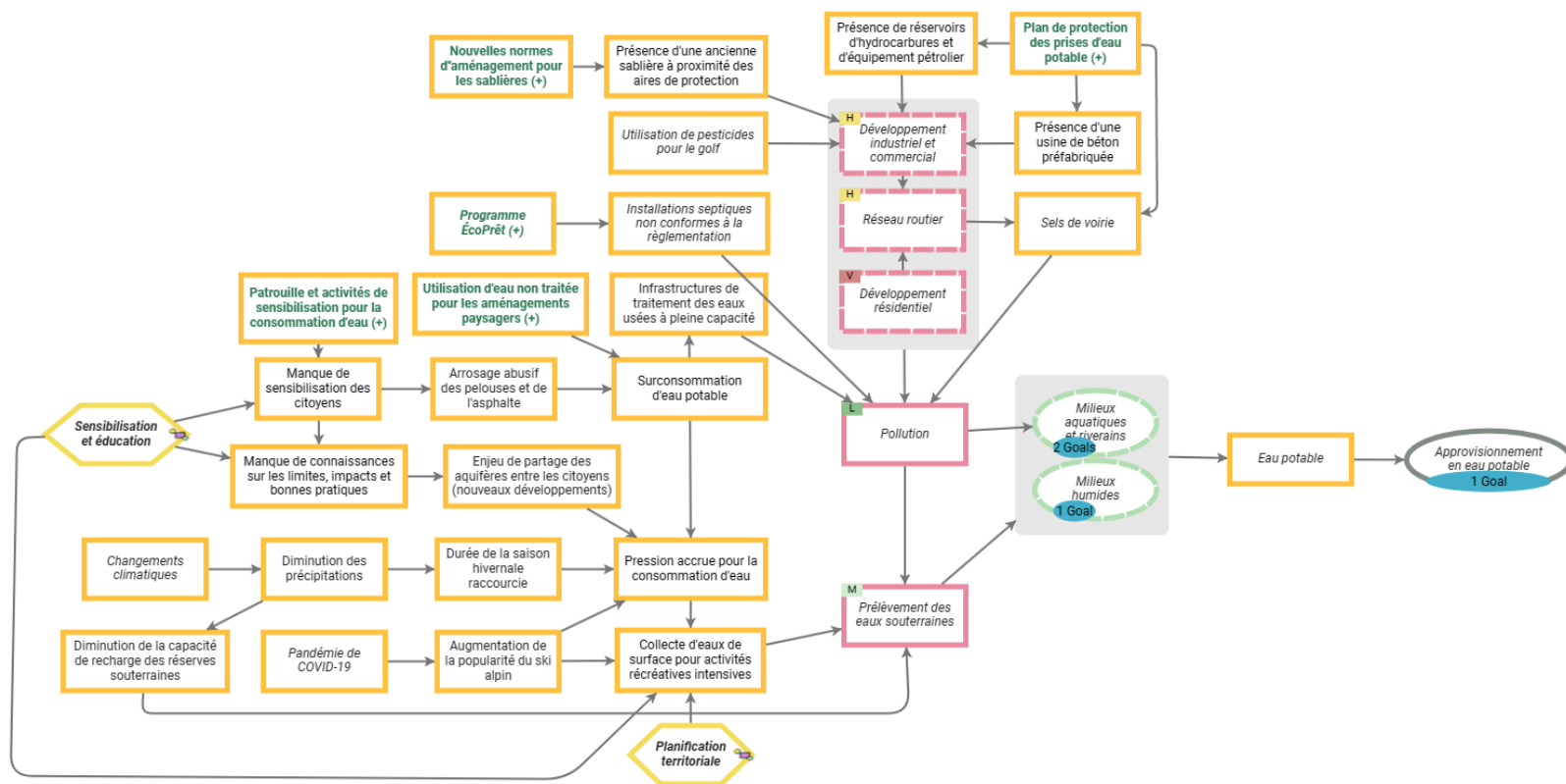


Figure 22. Prélèvement des eaux souterraines



## 3. CONCEVOIR

### 3.5.4. Espèces exotiques envahissantes

La présence d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire est liée aux impacts des changements climatiques et à l'utilisation historique de pesticides dans la Municipalité, qui créent des conditions favorisant les espèces plus résilientes telles que les espèces envahissantes. L'introduction de ces espèces sur le territoire origine en partie de leur utilisation comme plante ornementale, liée à un manque de connaissance et de sensibilisation de certains citoyens, centres d'horticulture et pépinières. De plus, la terre et le bois contaminés originant du transport de bois entre régions et des travaux d'excavation impliquant l'excavation des sols ainsi que l'échange de matériels et d'équipements non nettoyés entre les pépinières, contribuent à leur propagation.

### 3. CONCEVOIR

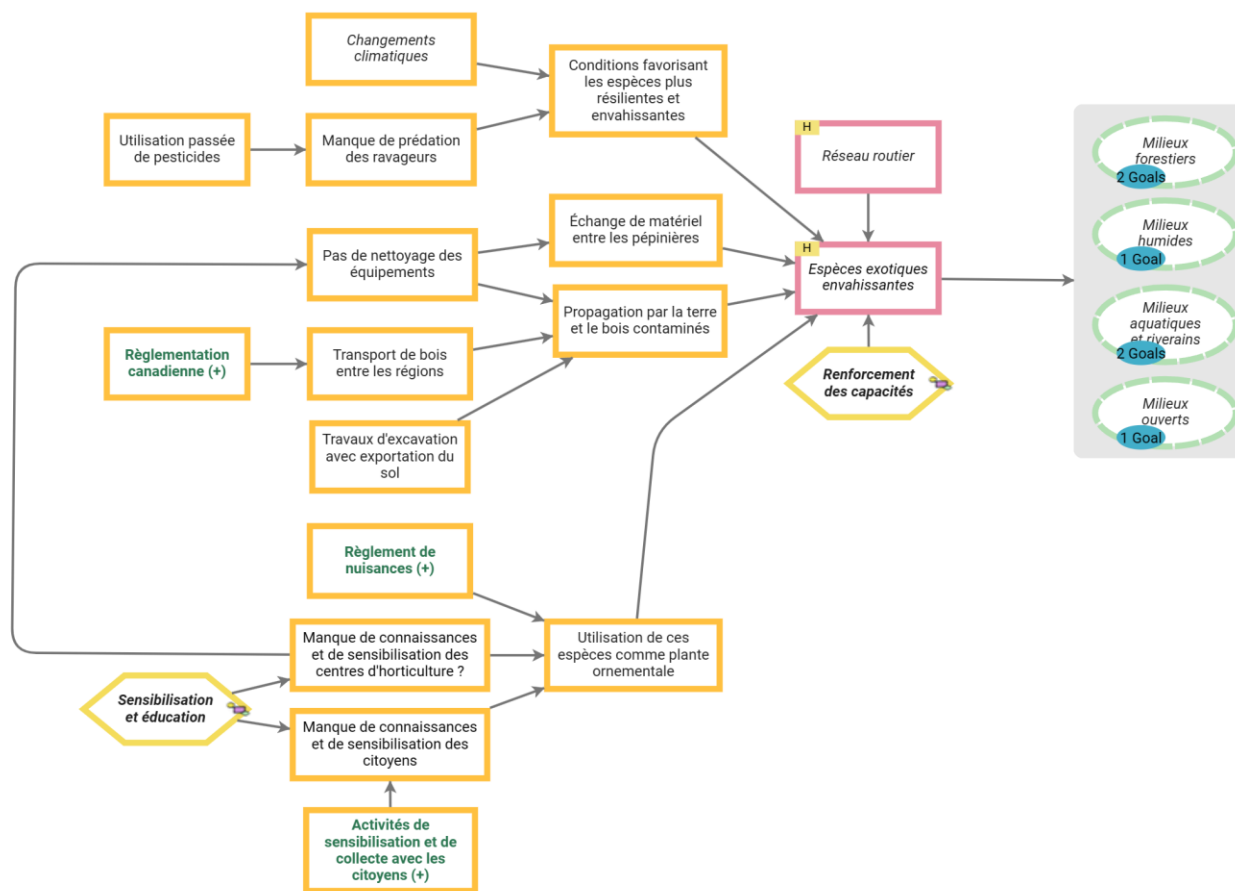


Figure 23. Espèces exotiques envahissantes





## 3. CONCEVOIR

### 3.5.5. Développement urbain

Le développement résidentiel, industriel et commercial ainsi que le réseau routier contribuent à l'étalement urbain, à la fragmentation des milieux naturels ainsi qu'à la perte du couvert forestier sur le territoire. La fragmentation du territoire par la présence des autoroutes 115 et 117 contribue aussi à la pollution sonore. De plus, la perte du couvert forestier est accentuée par le déboisement et le défrichage pour des travaux de construction, ainsi que par des coupes d'arbres non autorisées en vertu de la réglementation municipale. Ces travaux non autorisés proviennent d'un manque de sensibilisation de certains citoyens ainsi que d'un manque de suivi de l'application de la réglementation par la Municipalité.

### 3. CONCEVOIR

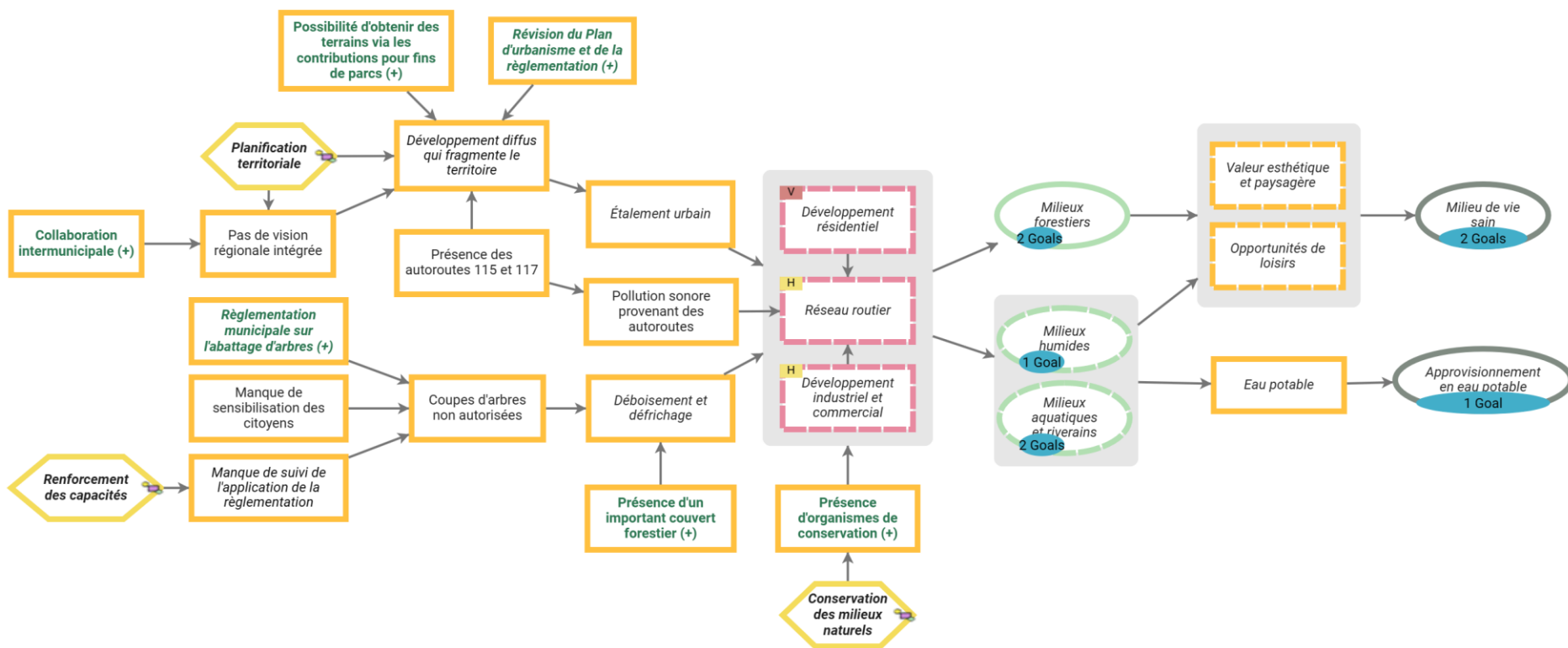


Figure 24. Développement urbain



## 3. CONCEVOIR

### 3.5.6. Étalement urbain

La pandémie de COVID-19 a suscité un engouement pour la nature chez la population et donc une attractivité accrue du territoire de la Municipalité de Piedmont, en raison de son patrimoine naturel d'intérêt. Ceci a contribué à une hausse de nouveaux arrivants, liée également à la pression démographique en hausse au Québec et à une augmentation des besoins en produits et services, et donc à la pression de l'étalement urbain. Cependant, il y a un manque de logements disponibles et d'infrastructures municipales pour permettre la densification urbaine sur le territoire, notamment en raison de la vétusté du réseau d'égout. Cela contribue à la fragmentation des milieux naturels. De plus, il y a un manque de compréhension et d'acceptabilité sociale de la densification urbaine chez la population, en raison du mode de vie souhaité par les citoyens.



### 3. CONCEVOIR

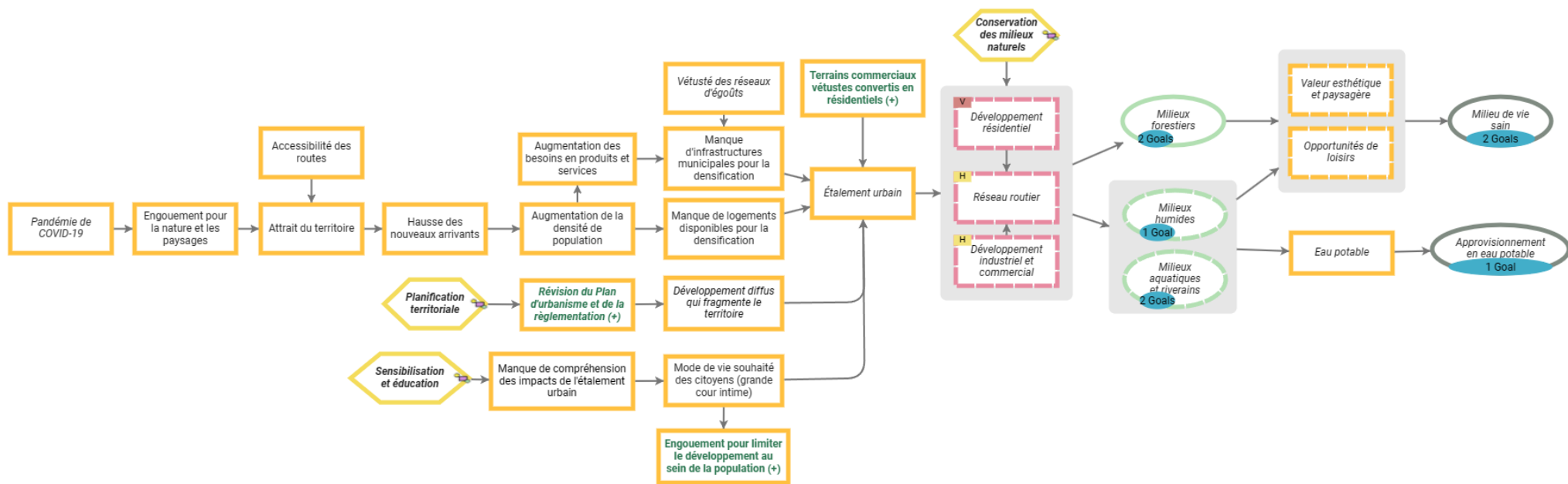


Figure 25. Étalement urbain

### 3. CONCEVOIR

#### 3.5.7. Terrains en pente

Le territoire de Piedmont est caractérisé par sa topographie montagneuse et son abondance de terrains en pente. La pression du développement engendre un mauvais contrôle des développements autorisés sur ces terrains de haute valeur paysagère, puisque certains développements sont autorisés en flancs de montagne. Or, le déboisement de ces terrains ont des impacts importants sur la valeur paysagère du territoire et a également des impacts sur sa valeur récréative et l'imperméabilisation des sols.

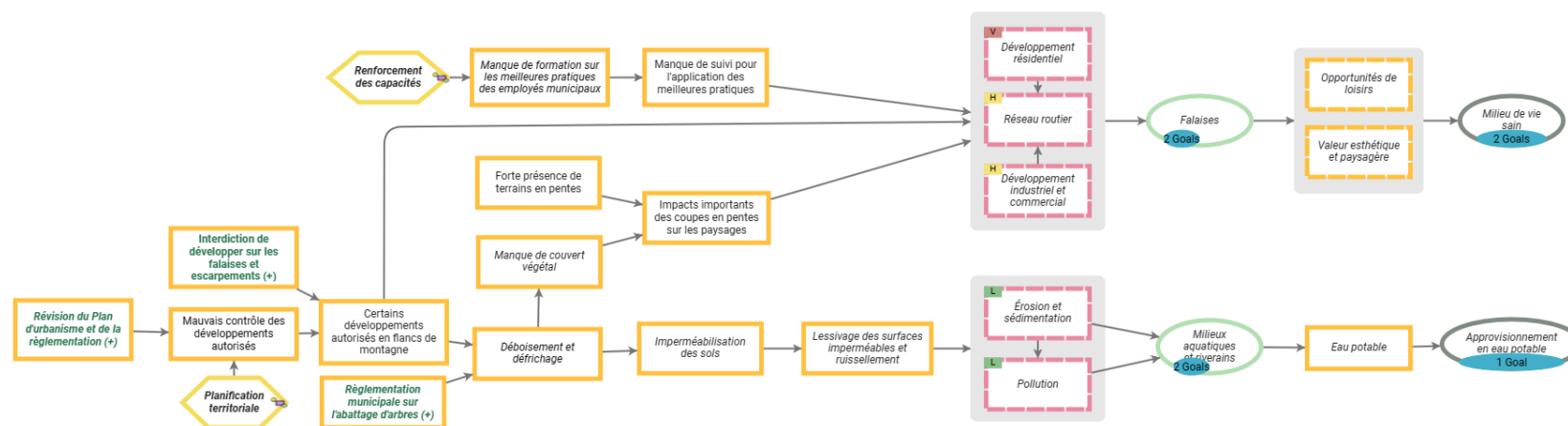


Figure 26. Terrains en pente



## 3. CONCEVOIR

### 3.5.8. Milieux ouverts

Bien que la Municipalité ait mis en place de nombreuses initiatives favorisant la conservation des milieux ouverts sur son territoire, telles que l'Escouade pissenlit, l'initiative Villes et villages fleuris et le report de la tonte au printemps, ces milieux sont rares sur le territoire. En effet, les initiatives de conservation favorisent généralement la préservation du couvert forestier, au détriment des milieux champêtres. Cependant, plusieurs terrains ont été laissés en friches sur le territoire, ce qui représente une opportunité de réaliser des aménagements pour la biodiversité et les espèces de milieux ouverts sur ces terrains. Cependant, ceux-ci sont généralement visés par les projets de développement.



### 3. CONCEVOIR

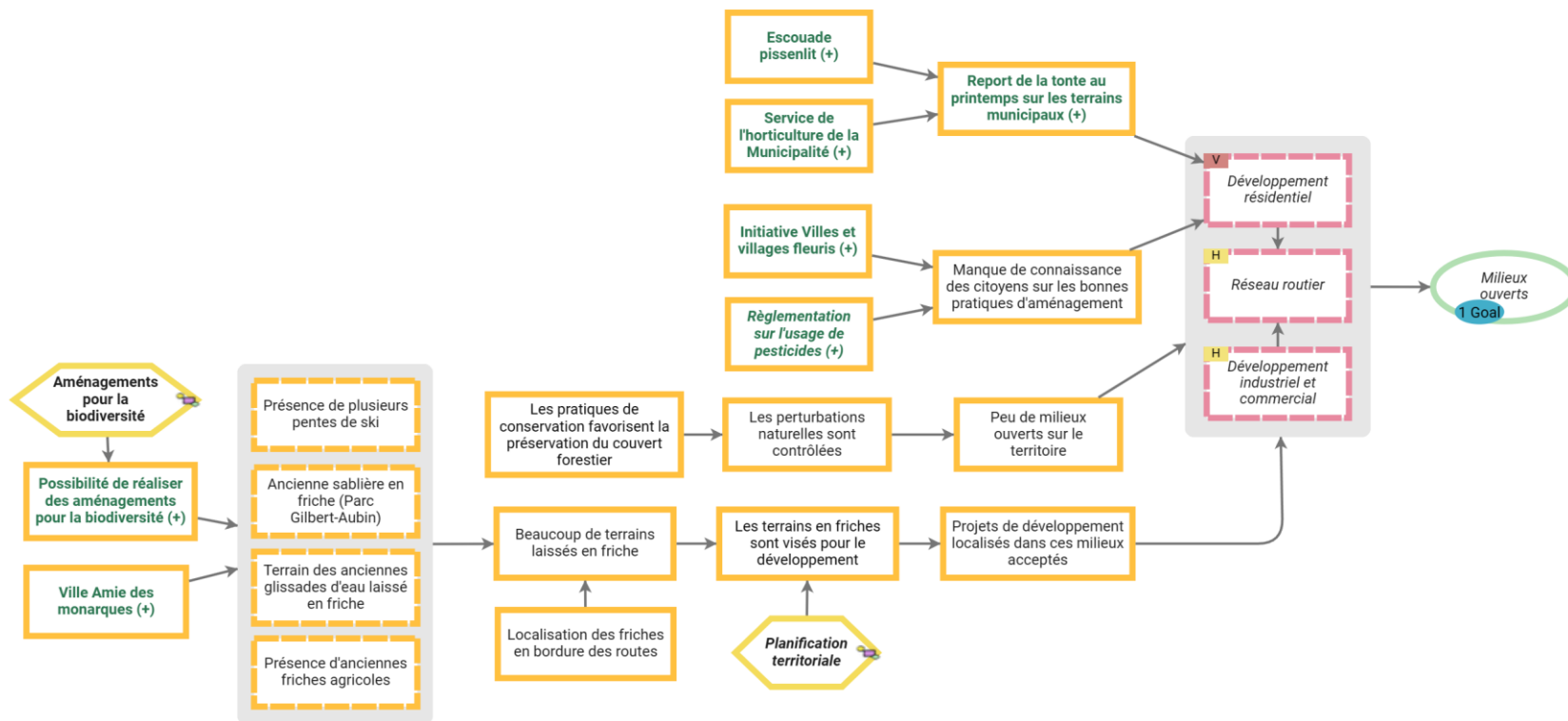


Figure 27. Milieux ouverts



## 3. CONCEVOIR

### 3.5.9. Encadrement des activités récréatives

Le manque d'encadrement des activités récréatives, à la fois sur les terrains municipaux, privés et dans la réserve naturelle Alfred-Kelly, qui subit un fort achalandage, provient d'une part d'un manque d'arrimage des limites, de la réglementation et de son application entre la Municipalité et les autres organismes de conservation (CNC et CRPF). En effet, il y a un flou concernant l'application réglementaire en terres privées. Ainsi, bien que les organismes recrutent des bénévoles patrouilleurs pour la surveillance des sentiers, ceux-ci manquent de pouvoir pour l'application réglementaire, mais aussi de ressources humaines et financières. Cela fait en sorte que certains terrains privés ne sont pas patrouillés et cela accentue la présence de sentiers informels. Cela est aussi potentiellement dû à une mauvaise planification, signalisation et balisage des sentiers existants, ainsi qu'à un manque d'infrastructures et d'entretien des sentiers, ce qui engendre un non respect de la signalisation présente. Il y a donc une nécessité de sensibiliser davantage les utilisateurs de ces sentiers.

### 3. CONCEVOIR

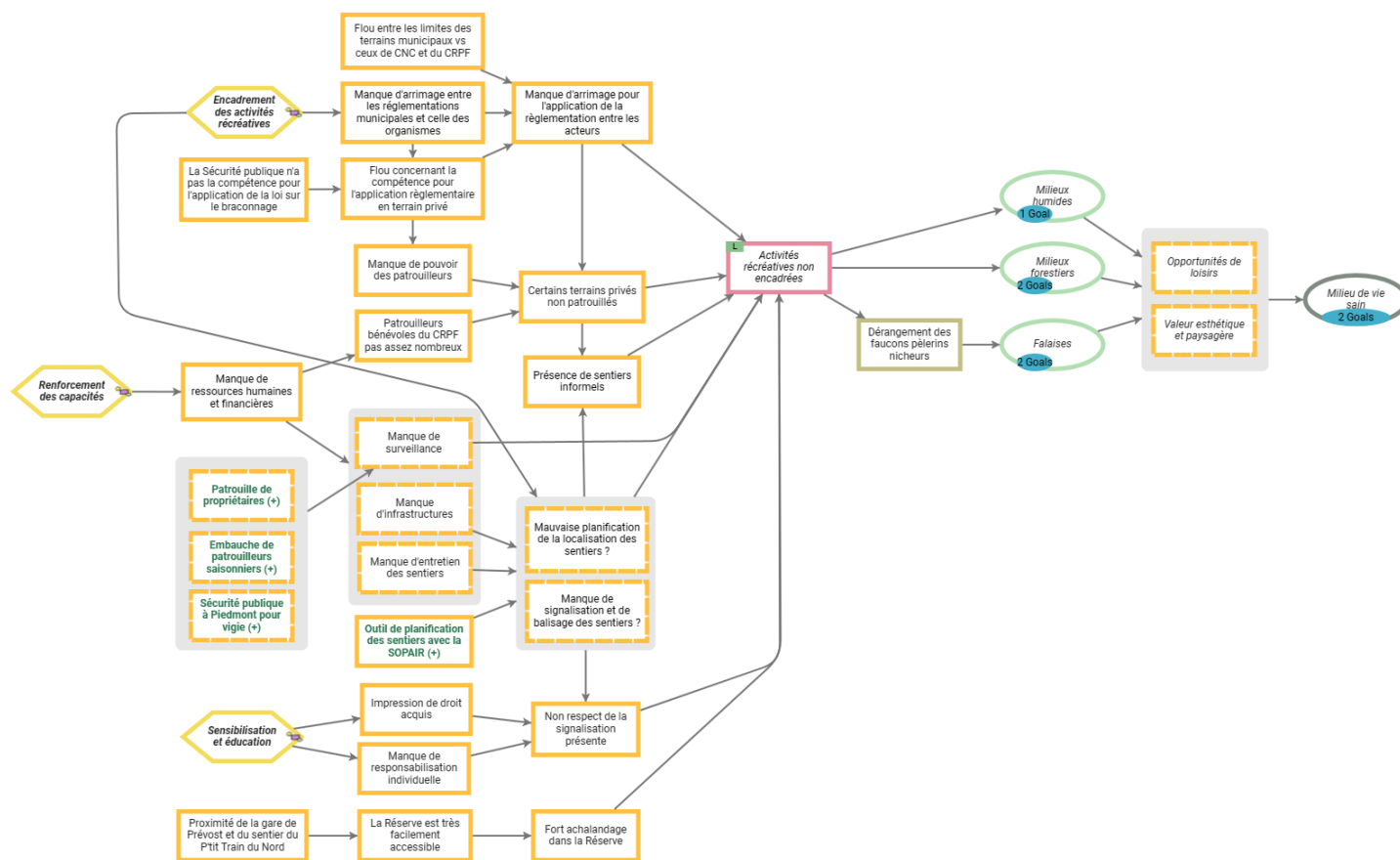


Figure 28. Encadrement des activités récréatives





## 3. CONCEVOIR

### 3.5.10. Accès à la nature

Bien que plusieurs parcs et sentiers municipaux sont présents sur le territoire, il y a un besoin en espaces verts et bleus accessibles à la population pour la pratique d'activités récréatives. Or, en raison du caractère majoritairement privé du territoire, il est nécessaire d'acquérir des terrains ou de créer des servitudes afin d'établir de nouveaux sentiers. Cela contribue à l'absence de sentiers de véhicules hors route (VTT) sur le territoire, et donc à la présence de VTT hors-pistes, qui ont des impacts importants sur les milieux humides et hydriques. De plus, ce manque d'accès public à la nature dans les municipalités limitrophes accentue la pression sur le territoire de Piedmont.

### 3. CONCEVOIR

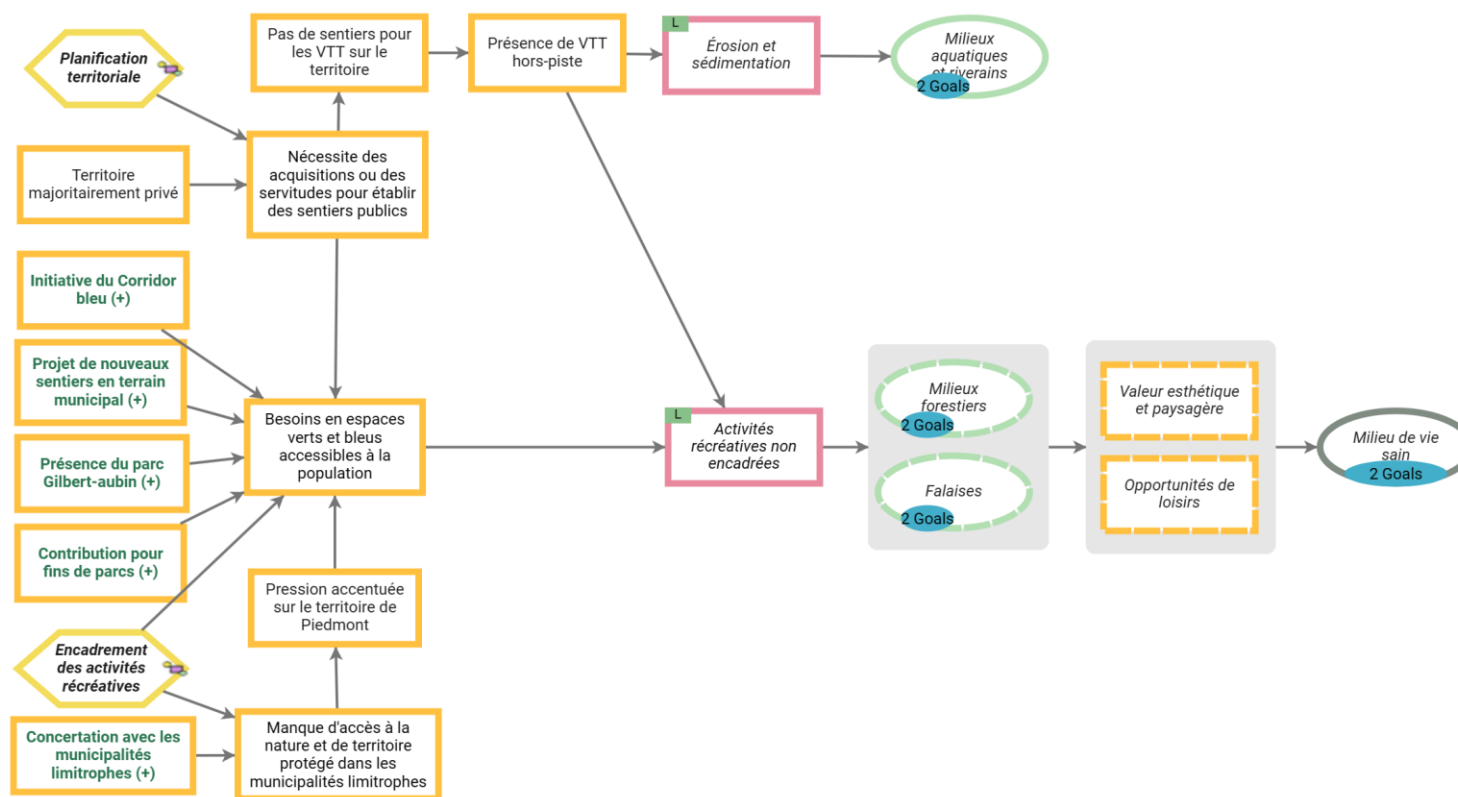


Figure 29. Accès à la nature

# 4. PLANIFIER

## 4.1. Définition des buts

Les buts représentent ce que l'on souhaite ultimement accomplir avec le projet de conservation. Ils sont liés aux cibles de conservation et représentent l'état souhaité de ces cibles sur le long terme.

Tableau 3. Buts de conservation

Cible de conservation	But de conservation	Détails
Milieux forestiers	D'ici 2035, la proportion du couvert forestier est maintenue à un minimum de 60 % sur l'ensemble du territoire. D'ici 2035, la proportion de milieux forestiers situés en forêt d'intérieur avec une lisière de 200m est maintenue à au moins 30 % sur le territoire.	Nous visons à maintenir le couvert forestier à au moins 60 % sur le territoire, avec une priorité pour les boisés situés dans les corridors écologiques, les peuplements matures, les îlots forestiers d'une taille de 200 hectares et plus et les forêts d'intérieur avec une lisière de 200 mètres.
Milieux humides	D'ici 2035, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides sur le territoire.	Si des pertes se produisent, nous souhaitons les compenser idéalement dans les sous bassins versants dégradés.
Milieux aquatiques et riverains	D'ici 2035, la qualité de l'eau des cours d'eau est maintenue sur le territoire. D'ici 2035, le taux de conformité des bandes riveraines inspectées en terres privées a augmenté à 90 %.	Nous visons à diminuer les sources de contamination des milieux aquatiques et ainsi maintenir la qualité de l'eau et des habitats riverains.
Milieux ouverts	D'ici 2035, au moins deux friches d'intérêt écologique ont été aménagées ou restaurées à des fins de conservation.	Nous visons à améliorer la qualité des milieux ouverts présents sur le territoire par des aménagements pour la biodiversité et une gestion durable des friches, tels que les terrains vacants, les emprises routières et les parcs municipaux, en visant plus particulièrement celles situées dans les zones tampons des cours d'eau, des milieux naturels de haute valeur écologique ou protégés.



## 4. PLANIFIER

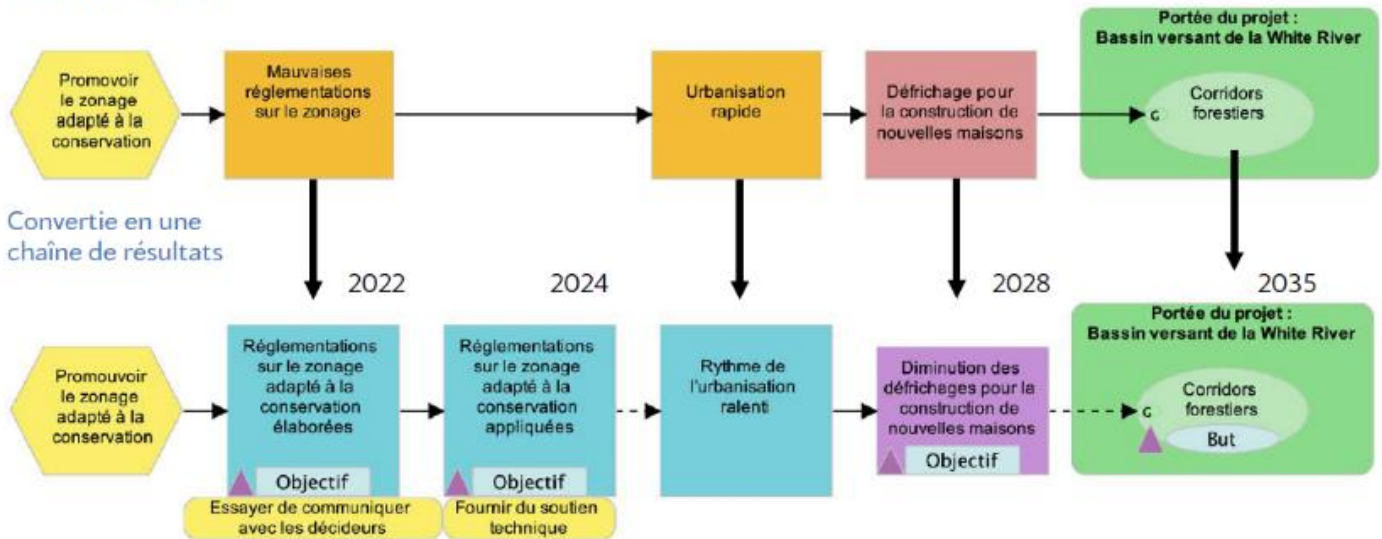
Cible de conservation	But de conservation	Détails
Falaises	<p>D'ici 2035, des dispositions urbanistiques plus restrictives sont mises en place pour restreindre les usages au sein des zones tampon des falaises à faible taux d'occupation.</p> <p>D'ici 2035, le nombre de couples nicheurs et d'individus observés dans les sites de nidification du faucon pèlerin ont été maintenus.</p>	<p>Nous visons à protéger les falaises et terrains en pente par des mesures d'aménagement durable du territoire qui prennent en compte l'harmonisation entre le développement et la protection de ces milieux. Les falaises peu développées et situées dans des secteurs de plus grande valeur écologique sont visées par des mesures plus strictes.</p> <p>Les populations de faucons pèlerins nicheurs sont suivies par la Société de protection des oiseaux du Québec.</p>
Approvisionnement en eau potable	<p>D'ici 2035, des mesures visant à réduire les activités à risque dans les zones de recharge préférentielles et vulnérables sont mises en place.</p>	<p>Nous visons à diminuer les sources de contaminants potentiels des zones de recharge présentes sur le territoire afin d'assurer une protection des eaux souterraines et ainsi l'approvisionnement en une eau potable de qualité pour l'ensemble de la population.</p>
Milieu de vie sain	<p>D'ici 2035, des mesures de conservation et d'aménagement durable du territoire sont mises en place afin que la valeur paysagère, esthétique et identitaire des milieux naturels identifiés soit maintenue.</p> <p>D'ici 2035, la valeur récréative du territoire est améliorée par l'accès de la population locale aux opportunités de loisirs.</p>	<p>Nous visons à maintenir la valeur paysagère, esthétique et identitaire des milieux naturels identifiés dans le sondage ou de forte valeur sociale dans l'analyse de priorisation par un développement harmonieux.</p> <p>Nous visons également à améliorer l'accès à la nature pour la population.</p>

# 4. PLANIFIER

## 4.2. Chaînes de résultats

Les modèles contextuels réalisés lors de l'analyse de la situation sont ensuite convertis en des chaînes de résultats. Celles-ci servent à illustrer les hypothèses montrant comment chaque stratégie permet d'atteindre les résultats et les buts de conservation. Les résultats (en bleu et en mauve à la figure ci-dessous) aident par la suite à identifier des objectifs ainsi que des actions.

### Chaîne de facteurs



D'ici la fin 2022, le Conseil municipal approuve les règles de zonage dont un moratoire sur les nouveaux permis de construction dans les zones uniques listées par l'État

D'ici mi-2024, tous les nouveaux permis de construction évitent les travaux dans les zones uniques listées par l'État

D'ici 2028, il n'y a pas de nouvelles constructions de maisons, ni en cours, ni prévues dans les zones uniques identifiées par l'État

D'ici 2036, la largeur du corridor forestier reliant le bassin versant de la White River à Los Grillos est d'au moins 5km de large et il n'est pas fragmenté

Figure 30. Exemple de conversion d'un modèle contextuel en chaîne de résultats illustrant la théorie du changement (Conservation Measures Partnership (CMP), 2020)



## 4. PLANIFIER

### 4.2.1. Gestion durable des eaux pluviales

Par une stratégie de gestion durable des eaux pluviales, qui impliquerait l'aménagement d'infrastructures de gestion *in situ* des eaux pluviales, la revégétalisation des surfaces imperméables et la mise en place d'un règlement sur le branchement des gouttières, cela permettrait de réduire l'imperméabilisation des sols, le volume d'eau parasite dans le réseau d'égout municipal au printemps et donc les épisodes de surverses et d'inondations sur le territoire. Cela contribuerait ainsi à réduire le lessivage et le ruissellement, et donc les pressions d'érosion, de sédimentation et de pollution. De plus, par une stratégie de renforcement des capacités, visant à augmenter les ressources humaines et à mieux former les employés municipaux, cela permettrait d'assurer un meilleur suivi règlementaire pour la coupe d'arbres et les travaux en littoral sur les terrains privés. Ainsi, la perte du couvert forestier serait ralentie. Les employés municipaux seraient aussi plus en mesure d'appliquer les pratiques de gestion écologique des fossés, ce qui contribuerait donc à la réduction de l'érosion et de la pollution des milieux aquatiques et riverains.



# 4. PLANIFIER

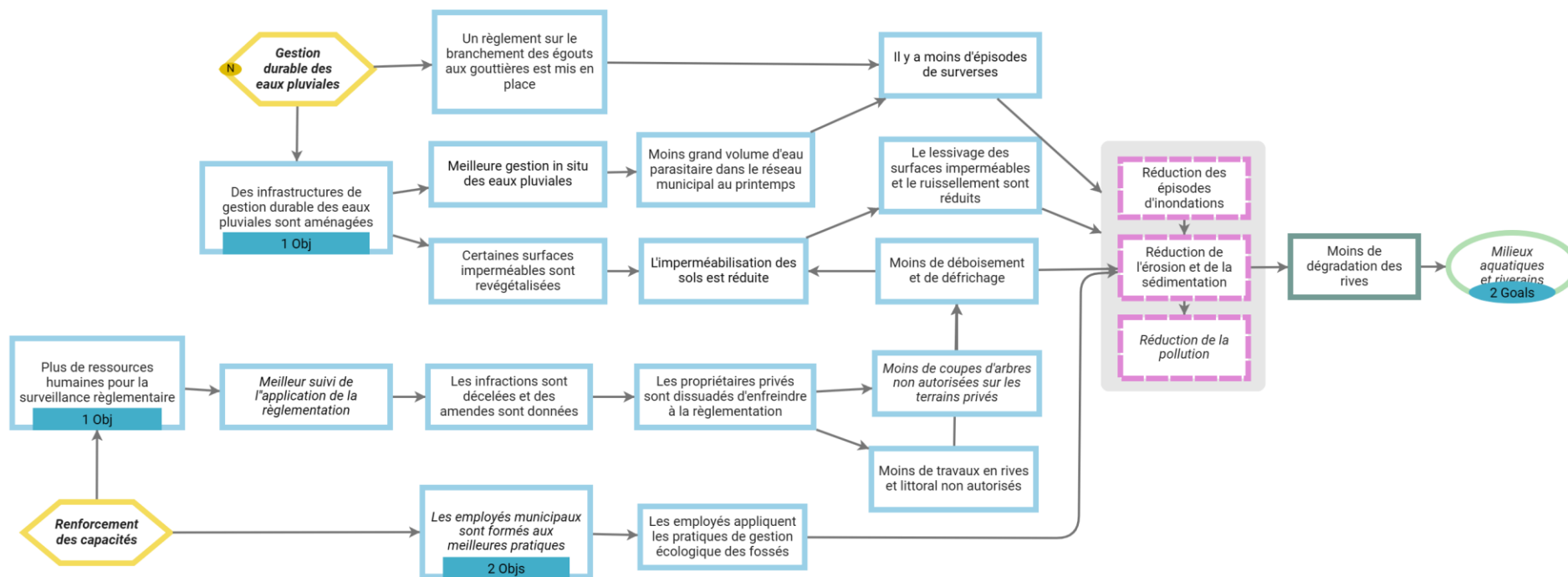


Figure 31. Gestion durable des eaux pluviales

## 4. PLANIFIER

### 4.2.2. Protection des eaux souterraines

En mettant en place une stratégie de sensibilisation et d'éducation quant aux bonnes pratiques et aux impacts de la consommation d'eau potable, la population serait davantage sensibilisée à sa surconsommation d'eau potable, notamment pour l'arrosage des pelouses et pour le partage des aquifères dans les nouveaux développements. Cette stratégie permettrait aussi de sensibiliser les propriétaires des stations de ski et de golf aux impacts de leur consommation d'eau et de promouvoir les pratiques pour réduire celle-ci pour ces activités récréatives. De plus, une stratégie de planification territoriale visant à mettre en place des dispositions réglementaires pour la protection des zones de prélèvement d'eaux de surface et souterraines permettrait d'imposer des normes plus strictes afin de réduire la pression pour la consommation de la ressource hydrique sur le territoire.

# 4. PLANIFIER

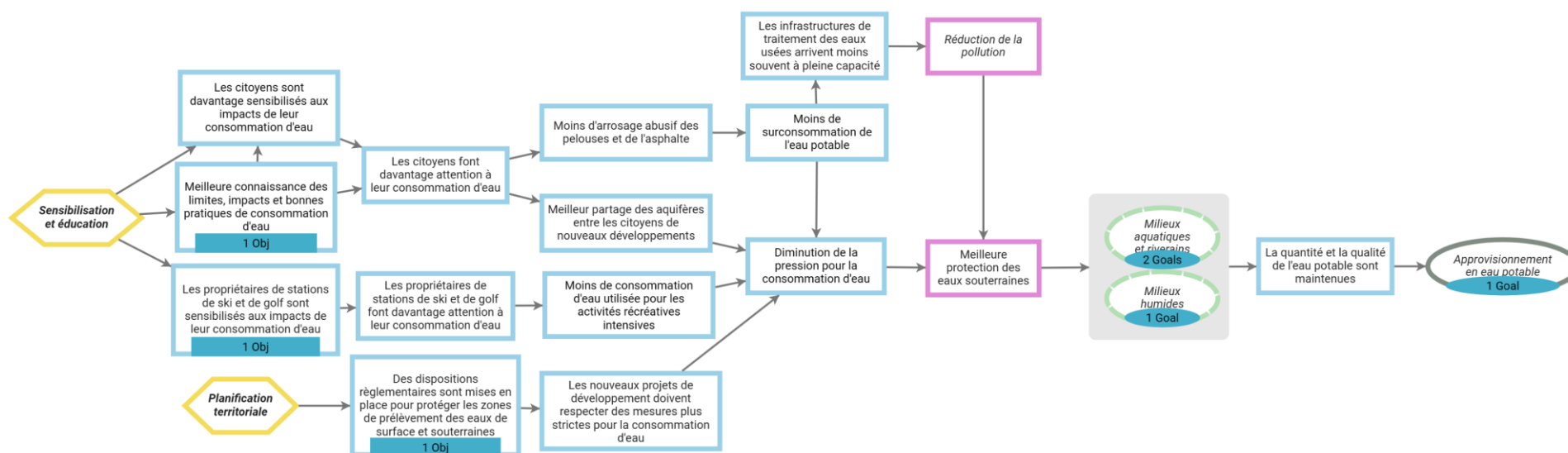


Figure 32. Protection des eaux souterraines





## 4. PLANIFIER

### 4.2.3. Espèces exotiques envahissantes

Une stratégie de sensibilisation et éducation permettrait de mieux sensibiliser et informer les citoyens et les centres d'horticulture quant aux enjeux et aux sources de propagation des EEE, et donc de réduire celles-ci. De plus, cela permettrait de mieux connaître les EEE présentes sur le territoire et leur localisation. Une stratégie de renforcement des capacités permettrait de mieux former les employés municipaux quant aux méthodes de lutte aux EEE afin qu'ils soient plus en mesure de réaliser des activités de contrôle de ces espèces sur le territoire.

# 4. PLANIFIER

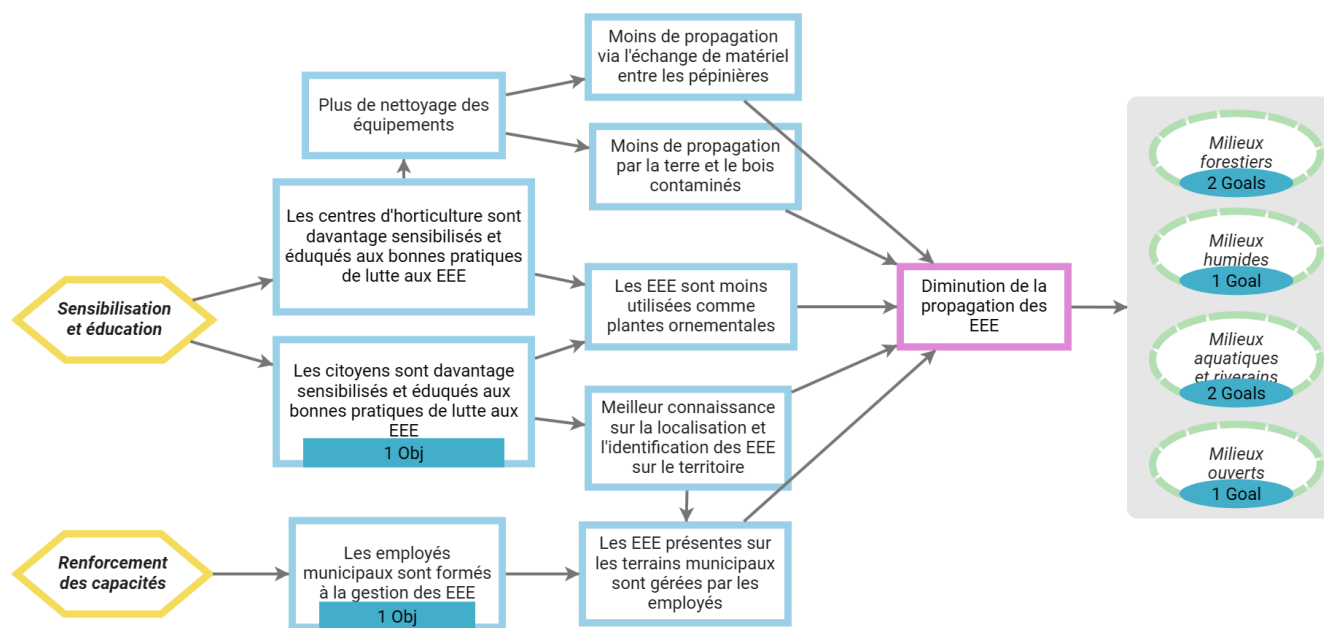


Figure 33. Espèces exotiques envahissantes

## 4. PLANIFIER

### 4.2.4. Développement urbain

Par une stratégie de conservation des milieux naturels, la Municipalité pourrait collaborer avec des organismes de conservation afin de protéger légalement des terrains et ainsi augmenter la superficie d'aires protégées sur le territoire. De plus, une stratégie de planification territoriale permettrait de mettre en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire l'étalement urbain et la fragmentation des milieux naturels. En sensibilisant et en informant la population des impacts de l'étalement urbain et des bénéfices d'une densification douce, cela pourrait contribuer à une meilleure compréhension et une plus grande acceptabilité sociale pour la densification urbaine. Ensuite, une stratégie de renforcement des capacités permettrait d'une part de d'obtenir plus de ressources humaines pour une meilleure surveillance règlementaire, et donc de réduire les coupes d'arbres non autorisées, de préserver le couvert forestier et de réduire les impacts de ces coupes sur les paysages. De plus, cette stratégie ferait en sorte que les employés municipaux soient davantage en mesure de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion des terrains en pentes soient appliquées et donc d'un meilleur contrôle des développements autorisés en flanc de montagne.



# 4. PLANIFIER

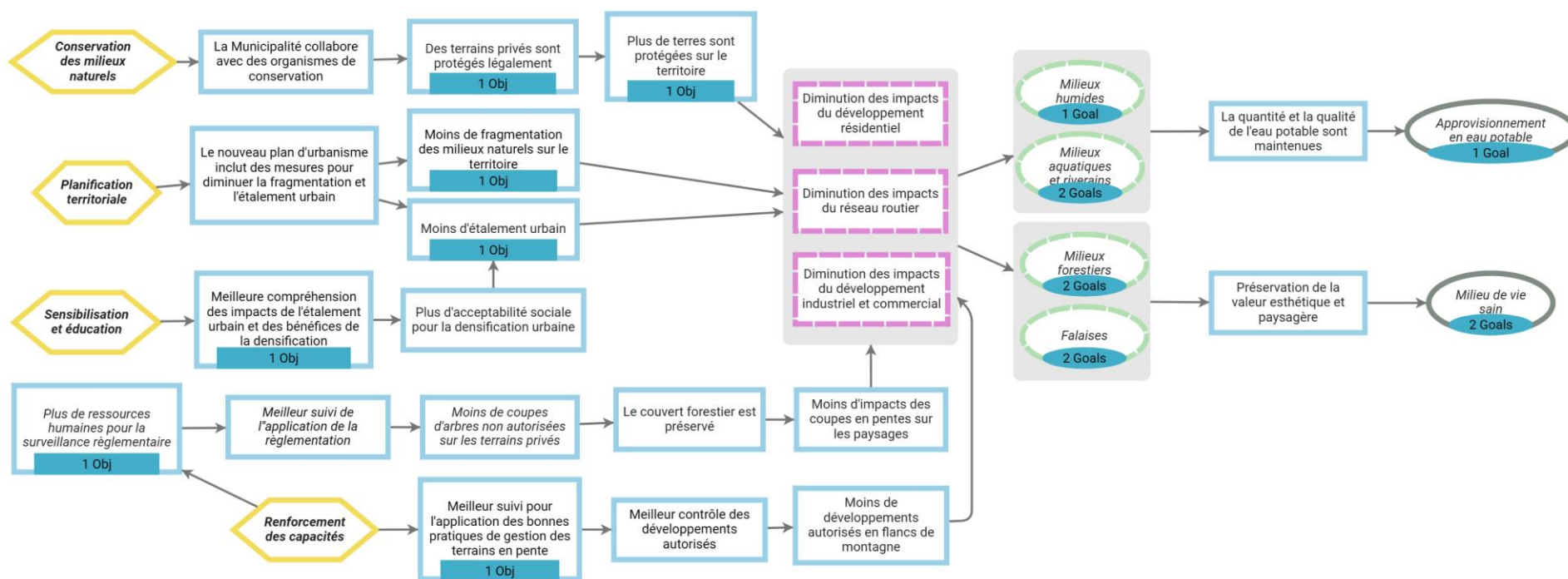


Figure 34. Développement urbain

# 4. PLANIFIER

## 4.2.5. Milieux ouverts

Par une stratégie d'aménagements pour la biodiversité, des aménagements pour les espèces de milieux ouverts seraient réalisés sur les terrains laissés en friche, ce qui contribuerait à une augmentation des milieux ouverts de qualité sur le territoire. De plus, par une stratégie de planification territoriale, la Municipalité pourrait mettre en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à protéger ces milieux de la pression du développement.

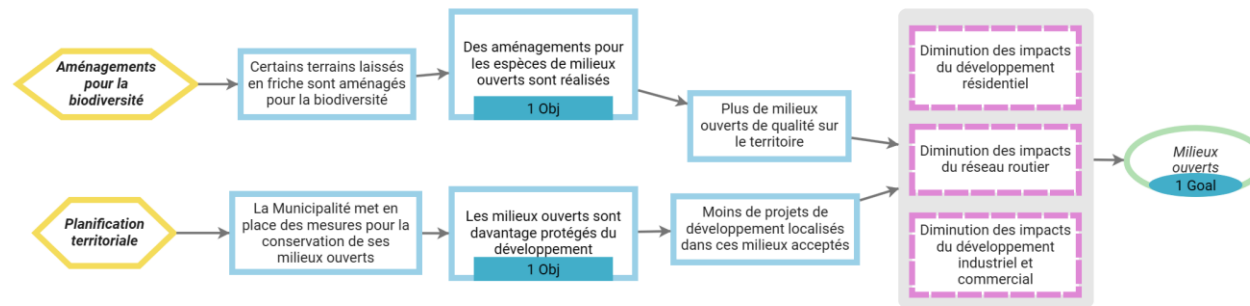


Figure 35. Milieux ouverts

## 4. PLANIFIER

### 4.2.6. Encadrement des activités récréatives

Par une stratégie d'encadrement des activités récréatives, il serait possible pour la Municipalité de mieux arrimer sa réglementation concernant les sentiers récréatifs avec celles des autres organismes du territoire, ce qui faciliterait leur application et donc la surveillance des sentiers. De plus, par une stratégie de renforcement des capacités, il serait possible d'augmenter les ressources humaines pour la surveillance des sentiers et donc le nombre de patrouilleurs et de terrains privés patrouillés. En bonifiant les ressources financières pour l'aménagement, l'entretien, la signalisation et le balisage des sentiers, il serait possible de réduire la création de sentiers informels et favoriser le respect de la signalisation par les usagers. Il est également nécessaire de mettre en place une stratégie de sensibilisation et d'éducation pour ces usagers.



# 4. PLANIFIER

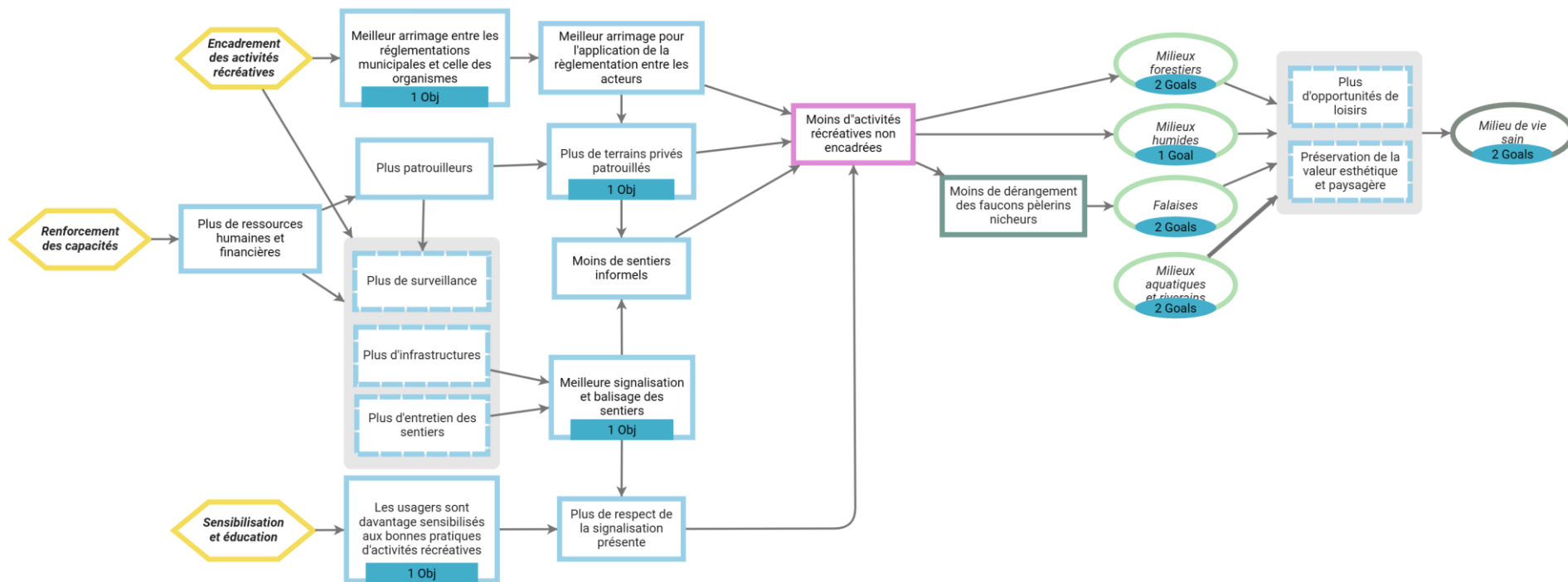


Figure 36. Encadrement des activités récréatives

## 4. PLANIFIER

### 4.2.7. Accès à la nature

Une stratégie d'encadrement des activités récréatives et d'accès à la nature permettrait d'augmenter les espaces verts et bleus accessibles à la population pour la pratique d'activités récréatives, notamment en aménageant plus de sentiers publics sur les terrains municipaux et de sentiers de proximité en terres privées. De plus, en élaborant une stratégie intermunicipale d'accès à la nature et de conservation avec les municipalités limitrophes, cela permettrait d'arrimer les initiatives de conservation et d'accès à la nature à l'échelle régionale et ainsi réduire la pression sur le territoire de Piedmont. Cela contribuerait à réduire l'achalandage et la pratique d'activités récréatives non encadrées en terrains privés.

# 4. PLANIFIER

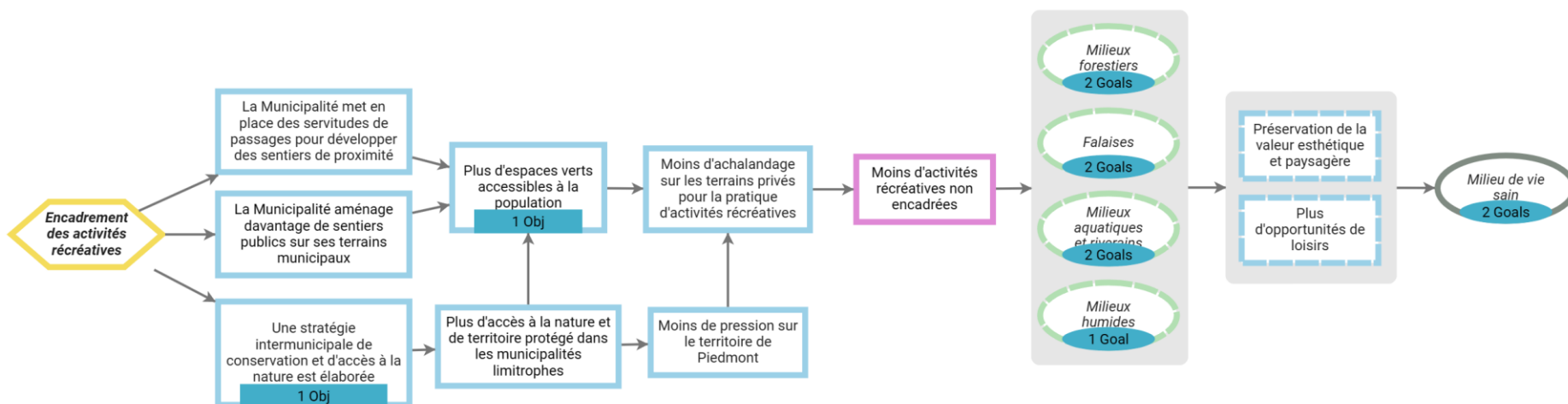


Figure 37 Accès à la nature



# 4. PLANIFIER

## 4.3. Stratégies

Une stratégie regroupe plusieurs actions qui visent à atteindre des buts et objectifs communs. Les stratégies sont déterminées en identifiant, parmi l'ensemble des facteurs décrits dans l'analyse de la situation, les points d'intervention clés (PIC). Pour identifier les PIC, le potentiel d'influence de l'ensemble des facteurs est estimé en fonction des critères suivants : contribution à la réduction des pressions, capacité à influencer plusieurs facteurs dans le modèle, urgence à trouver une solution au facteur (ou ses facteurs en aval). Les stratégies identifiées ont été établies à la suite d'une consultation des parties prenantes et en fonction des hypothèses identifiées dans les chaînes de résultats illustrant les théories du changement. Les stratégies identifiées sont décrites plus en détails ci-dessous.

### 4.3.1. Planification territoriale

Cette stratégie comprend la mise en place de mesures et dispositions réglementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation du territoire et l'étalement urbain et à favoriser la conservation des milieux naturels de haute valeur écologique identifiés comme prioritaires pour la protection, tels que les milieux ouverts et les falaises.

### 4.3.2. Sensibilisation et éducation

Cette stratégie vise à sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que d'autres parties prenantes, tels que les centres d'horticulture et de pépinières et les propriétaires des stations de golf et de ski alpin aux enjeux identifiés sur le territoire, tels que la surconsommation d'eau potable, la lutte aux EEE, l'étalement urbain et la pratique d'activités récréatives dans les milieux naturels.

### 4.3.3. Gestion durable des eaux pluviales

Cette stratégie vise à mettre en place des mesures de gestion durable des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, notamment sur les terrains municipaux, et à outiller les citoyens pour la mise en place de telles mesures sur leurs terrains.

## 4. PLANIFIER

### 4.3.4. Renforcement des capacités

Cette stratégie vise à augmenter les ressources humaines et financières de la Municipalité afin d'adresser les enjeux identifiés et à former les employés municipaux pour l'application de la réglementation, la surveillance des sentiers municipaux et privés, la gestion écologique des fossés, la lutte aux EEE et l'application des meilleures pratiques de gestion des projets de développement sur les terrains en pentes.

### 4.3.5. Conservation des milieux naturels

Cette stratégie vise à mettre en place des partenariats avec des organismes de conservation afin d'établir des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires de grands boisés (4 hectares et plus) sur le territoire, de même qu'à protéger les milieux naturels via des outils légaux ou par d'autres mesures de conservation efficaces.

### 4.3.6. Aménagements pour la biodiversité

Cette stratégie vise à mettre en place des aménagements fauniques pour les espèces de milieux champêtres afin de favoriser la biodiversité ainsi qu'à mettre en place des mesures favorisant la protection des milieux ouverts sur le territoire.

### 4.3.7. Encadrement des activités récréatives

Par cette stratégie, la Municipalité vise à arrimer l'encadrement des activités récréatives réalisées sur les terrains municipaux, privés et protégés avec les autres organismes (CRPF, CNC) afin d'améliorer la surveillance, la signalisation et l'entretien des sentiers et ainsi mieux encadrer les activités récréatives ayant lieu dans les milieux naturels. De plus, elle vise à élaborer une stratégie concertée de conservation et d'accès à la nature avec les municipalités limitrophes et ces organismes afin d'arrimer et bonifier les initiatives régionales de conservation et d'accès à la nature. Cette stratégie vise donc également à bonifier l'accès à la nature pour la population.

# 4. PLANIFIER

## 4.4. Objectifs

Les objectifs précisent quels changements doivent être réalisés à court et moyen terme. Les objectifs peuvent être associés à une pression, un facteur contribuant ou une stratégie. Le tableau 4 présente les objectifs identifiés ainsi que les chaînes de résultats et les stratégies associées.

Tableau 4. Stratégies et objectifs

Stratégies	Chaînes de résultats associées	Objectifs
<b>Gestion durable des eaux pluviales</b>	<b>Gestion durable des eaux pluviales</b>	<i>D'ici 2031, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire.</i>
<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Gestion durable des eaux pluviales</b>	<i>D'ici 2027, les requêtes liées au service de l'environnement ont augmenté à 200 demandes reçues ou ouvertes annuellement</i>
		<i>D'ici 2028, les employés municipaux du service des travaux publics sont formés aux pratiques de gestion écologique des fossés.</i>
	<b>Développement</b>	<i>D'ici 2028, les employés municipaux sont en mesures de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion des terrains en pente sont mises en application.</i>
	<b>Encadrement des activités récréatives</b>	<i>D'ici 2033, les patrouilles en terrains privés sont effectuées et des patrouilles municipales sont organisés mensuellement</i>
<b>Sensibilisation et éducation</b>	<b>Espèces exotiques envahissantes</b>	<i>D'ici 2029, tous les employés du service de l'environnement, de l'horticulture et des travaux publics ont été formés aux bonnes pratiques de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE).</i>
	<b>Espèces exotiques envahissantes</b>	<i>D'ici 2031, des outils de communication sur les bonnes pratiques de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>



# 4. PLANIFIER

Stratégies	Chaînes de résultats associées	Objectifs
	<b>Protection des eaux souterraines</b>	<i>D'ici 2028, des outils de communication sur les enjeux de surconsommation d'eau et les bonnes pratiques ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>
		<i>D'ici 2028, des outils de communication sur les enjeux de surconsommation d'eau et les bonnes pratiques ont été élaborés et diffusés à l'ensemble des commerces.</i>
	<b>Développement</b>	<i>D'ici 2027, des outils de communication sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification douce ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population.</i>
	<b>Encadrement des activités récréatives</b>	<i>D'ici 2031, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population aux bonnes pratiques pour la tenue d'activités en milieux naturels.</i>
<b>Planification territoriale</b>	<b>Protection des eaux souterraines</b>	<i>D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques pour protéger les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface.</i>
	<b>Développement</b>	<i>D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels.</i>
		<i>D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques visant à réduire le développement et l'étalement urbain.</i>
	<b>Milieux ouverts</b>	<i>D'ici 2026, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques.</i>
<b>Aménagements pour la biodiversité</b>	<b>Milieux ouverts</b>	<i>D'ici 2031, des aménagements pour les espèces de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire.</i>

# 4. PLANIFIER

Stratégies	Chaînes de résultats associées	Objectifs
Conservation des milieux naturels	Développement	D'ici 2035, 30 % du territoire est conservé par des outils de protection légale ou d'autres mesures de conservation efficaces.
		D'ici 2035, l'ensemble des propriétaires de boisés de 4 ha et plus ont été sensibilisés à la valeur écologique de leur terrain.
Encadrement des activités récréatives	Encadrement des activités récréatives	D'ici 2031, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée.
		D'ici 2033, la signalisation et le balisage des sentiers ont été améliorés.
	Accès à la nature et Développement	D'ici 2035, une stratégie intermunicipale de conservation et d'accès à la nature a été élaborée.
	Accès à la nature	D'ici 2035, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives.

# 4. PLANIFIER

## 4.5. Plan d'action

Le plan d'action pour ce projet couvre une période de dix ans, soit de 2025 à 2035. Le plan d'action est présenté au tableau 5.

Tableau 5: Plan d'action

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
<b>1. Gestion durable des eaux pluviales</b>	<i>1.1 D'ici 2031, des mesures de gestion durable des eaux pluviales sont mises en place sur le territoire</i>	1.1.1 Fournir des subventions aux citoyens pour les jardins de pluie, les barils de récupération de l'eau et la végétalisation des stationnements privé	2031
		1.1.2 Exiger des mesures de verdissement sur une partie des aires de stationnements dans le règlement de zonage	2031
		1.1.3 Réaliser des projets de déminéralisation (jardins de pluie, noues végétalisées, pavé alvéolé, etc.)	2031
<b>2. Renforcement des capacités</b>	<i>2.1 D'ici 2027, les requêtes liées au service de l'environnement ont augmenté à 200 demandes reçus ou ouvertes annuellement</i>	2.1.1 Accroître les ressources humaines nécessaires au suivi réglementaire (bandes riveraines, espèces exotiques envahissantes (EEE), pesticides, travaux de déblais sans autorisation, installations septiques, etc.)	2026
	<i>2.2 D'ici 2028, les employés municipaux du service des travaux publics sont formés aux pratiques de gestion écologique des fossés</i>	2.2.1 Mandater une firme afin d'offrir une formation sur la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion aux employés du service des travaux publics	2027
	<i>2.3 D'ici 2028, les employés municipaux sont en mesure de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion des terrains en pente sont mises en application</i>	2.3.1 Bonifier les exigences en termes d'informations à fournir lors des dépôts de demande de permis pour travaux sur les terrains en pente afin d'effectuer un encadrement adéquat	2027



# 4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
	<i>2.4 D'ici 2033, les patrouilles en terrains privés sont effectuées et des patrouilles municipales sont organisés mensuellement</i>	2.4.1 Mettre en place un comité de patrouille (ex. vigie de voisinage, bénévoles, employés municipaux et autres organismes)	2032
		2.4.2 Engager un employé municipal pour la surveillance des terrains et sentiers pour la saison estivale	2032
	<i>2.5 D'ici 2029, tous les employés du service de l'environnement, de l'horticulture et des travaux publics ont été formés aux bonnes pratiques de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE)</i>	2.5.1 Offrir une formation aux employés municipaux sur les méthodes appropriées de prévention et de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) (roseau commun, renouée du Japon, agrile du frêne, etc.)	2028
		2.5.2 Réaliser des activités de contrôle aux endroits où des colonies ont été recensées	2035
<b>3. Sensibilisation et éducation</b>	<i>3.1 D'ici 2031, des outils de communication sur les bonnes pratiques de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population</i>	3.1.1 Mettre en place une campagne de communication citoyenne sur la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) (promotion de Sentinelle, création d'une page web informative, diffusion des trousseaux d'information existantes, sensibilisation contre les sentiers illicites, etc.)	2031
		3.2.1 Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques de réduction de la consommation d'eau et de protection des eaux souterraines ciblée auprès des propriétaires situés dans les zones de recharges préférentielles et vulnérables	2028
	<i>3.2 D'ici 2028, des outils de communication sur les enjeux de surconsommation d'eau et les bonnes pratiques ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population</i>	3.2.2 Créer une structure de promotion des bons coups afin de valoriser l'engagement et l'implication des commerces qui appliquent les bonnes pratiques de réduction de la consommation d'eau	2035

# 4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
	3.3 D'ici 2028, des outils de communication sur les enjeux de surconsommation d'eau et les bonnes pratiques ont été élaborés et diffusés à l'ensemble des commerces	3.3.1 Rencontrer les propriétaires des stations de golf et de ski afin de les sensibiliser aux enjeux de protection de l'eau et les informer des bonnes pratiques	2028
		3.3.2 Instaurer des incitatifs pécuniers pour les commerces en fonction de leur consommation d'eau	2028
	3.4 D'ici 2027, des outils de communication sur les impacts de l'étalement urbain et les bénéfices de la densification douce ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population	3.4.1 Mettre en œuvre une campagne de communication visant à informer la population des impacts de l'étalement urbain, des bénéfices d'une densification douce et de la vision municipale en matière de densification	2027
	3.5 D'ici 2031, des outils de communication ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de la population aux bonnes pratiques pour la tenue d'activités en milieux naturels	3.5.1 Organiser une activité annuelle de sensibilisation et de participation citoyenne (ex. visites des terrains de haute valeur écologique, découverte de la faune et la flore, ramassage de déchets, entretien des sentiers, etc.)	2031
		3.5.2 Développer un code d'éthique sur les bonnes pratiques lors d'activités récréatives dans les milieux naturels et le diffuser afin de sensibiliser la population	2031
4. Planification territoriale	4.1 D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures réglementaires et urbanistiques pour protéger	4.1.1 Arrimer le plan de conservation au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et mettre en œuvre ses recommandations	2026

# 4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
	<i>les zones de prélèvement des eaux souterraines et de surface</i>	4.1.2 Bonifier les critères d'analyse des demandes de permis pour les projets en fonction du volume d'eau consommé, rejeté et de leur localisation afin de prendre en compte la protection des eaux de surface et souterraines	2026
	<i>4.2 D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire la fragmentation des milieux naturels</i>	4.2.1 Mettre en place des dispositions urbanistiques visant la consolidation des passages fauniques existants (éclairage, présence de bâtiments, état naturel, etc.)	2026
		4.2.2 Améliorer le règlement de bandes riveraines d'intégrer une marge de recul supplémentaire à la bande de protection de 10 à 15m pour la construction de bâtiment	2026
		4.2.3 Mettre en œuvre un plan d'entretien des rives pour les propriétés publiques avec des vitrines de démonstration	2026
	<i>4.3 D'ici 2026, la Municipalité a mis en place des mesures règlementaires et urbanistiques visant à réduire le développement en étalement urbain</i>	4.3.1 Mettre en place une marge de recul pour bâtiment principaux de cour avant maximal	2026
		4.3.2 Prévoir des dispositions urbanistiques pour mettre en place une densification douce et intégrer les secteurs identifiés prioritaires pour la conservation	2026
	<i>4.4 D'ici 2026, la Municipalité a intégré des mesures visant la conservation des milieux ouverts sur son territoire dans ses outils urbanistiques</i>	4.4.1 Réviser les dispositions urbanistiques quant aux usages permis en falaises en fonction des différents secteurs	2026
		4.4.2 Intégrer des critères d'évaluation des projets particuliers de développement dans les milieux ouverts et les falaises	2026



# 4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
5. Aménagements pour la biodiversité	5.1 D'ici 2031, des aménagements de protection pour les espèces fauniques et floristiques de milieux champêtres sont aménagés sur le territoire	5.1.1 Cibler deux terrains en friches en fonction de leur valeur écologique et y réaliser un projet d'aménagement faunique pour des espèces de milieux champêtres (ex. nichoirs à oiseaux, hibernacles pour les couleuvres, etc.)	2031
		5.1.2 Mettre en place une gestion différenciée de la végétation comprenant le contrôle de la succession végétale dans les milieux ouverts d'intérêt	2030
		5.1.3 Réviser le règlement municipal afin d'adapter les exigences en matière de tonte de gazon (hauteur) et favoriser l'implantation d'écopelouses	2030
6. Conservation des milieux naturels	6.1 D'ici 2035, 30 % du territoire est conservé par des outils de protection légale ou d'autres mesures de conservation efficaces	6.1.1 Mettre un statut légal pour la reconnaissance d'aires protégées sur les terrains municipaux d'intérêt écologique	2033
		6.1.2 Constituer un fonds d'acquisition de terrains pour la conservation	2030
		6.1.3 Acquérir des terrains boisés et en friche d'intérêt écologique pour la conservation en terres privées et y mettre un statut de protection légale à l'aide des contributions pour fins de parcs et du droit de préemption	2032
	6.2 D'ici 2035, l'ensemble des propriétaires de boisés de 4 ha et plus ont été sensibilisés à la valeur écologique de leur terrain	6.2.1 Réaliser une campagne de démarchage auprès des propriétaires de grands boisés d'intérêt pour la conservation	2028

# 4. PLANIFIER

Stratégies	Objectifs	Actions	Échéancier
<b>7. Encadrement des activités récréatives</b>	<i>7.1 D'ici 2031, la réglementation sur les activités récréatives autorisées dans les sentiers de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des autres organismes a été arrimée</i>	7.1.1 Mettre en place une entente avec Conservation de la Nature Canada (CNC) pour leur conférer un pouvoir de surveillance des sentiers municipaux	2030
	<i>7.2 D'ici 2033, la signalisation, le balisage des sentiers ont été améliorés</i>	7.2.1 Évaluer la possibilité d'avoir un fonds d'intendance pour la surveillance et l'entretien des sentiers	2030
	<i>7.3 D'ici 2035, une stratégie intermunicipale de conservation et d'accès à la nature a été élaborée</i>	7.3.1 Créer un comité de concertation formé des services de l'environnement et des loisirs de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des organismes concernés (Comité régional pour la protection des Falaises (CRPF), Conservation de la Nature Canada (CNC), Protection des Oiseaux du Québec (POQ)) afin d'élaborer une stratégie commune pour les enjeux d'accès à la nature et d'encadrement des activités récréatives	2030
	<i>7.4 D'ici 2035, un accès à la nature de proximité pour l'ensemble de la population est bonifié pour la pratique d'activités récréatives extensives</i>	7.4.1 Créer des sentiers d'interprétation et d'éducation sur les terrains municipaux	2033
		7.4.2 Identifier les servitudes de passage en terres privées intéressantes pour le développement de sentiers de proximité	2030

## 4. PLANIFIER

### 4.6. Plan de suivi et opérationnel

Le plan de suivi et opérationnel permet de mesurer les résultats et les impacts du projet à l'aide d'indicateurs de suivi et d'estimer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action. Il est présenté au tableau 7. Le système d'estimation des coûts est présenté au tableau 6.

Tableau 6. Système d'estimation des coûts

\$	Moins de 5 000\$
\$\$	De 5 000\$ à 10 000\$
\$\$\$	De 10 000\$ à 50 000\$
\$\$\$\$	De 50 000\$ à 100 000\$
\$\$\$\$\$	Plus de 100 000\$

Tableau 7: Plan de suivi et opérationnel

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
1.1.1 Fournir des subventions aux citoyens pour les jardins de pluie, les barils de récupération de l'eau et la végétalisation des stationnements privé	2031	Nombre de citoyens ayant reçu une subvention; Montant de subventions octroyé	Calculer le nombre de subvention et le montant octroyé; S'assurer que les citoyens ayant reçu une subvention ont appliqué ces mesures	\$\$	Service de l'environnement	-



## 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
1.1.2 Exiger des mesures de verdissement sur une partie des aires de stationnements dans le règlement de zonage	2031	Un règlement modifié	Confirmer la modification du règlement de zonage	\$	Service de l'environnement et de l'urbanisme	-
1.1.3 Réaliser des projets de déminéralisation (jardins de pluie, noues végétalisées, pavé alvéolé, etc.)	2031	Nombre de projet réalisés; Superficie déminéralisée	S'assurer d'obtenir l'expertise nécessaire à la mise en œuvre de ces projets; Confirmer la mise en œuvre de projets de déminéralisation	\$\$\$\$\$	Service de l'environnement, de l'urbanisme et des travaux publics	Firmes externes
1.1.4 Accroître les ressources humaines nécessaires au suivi réglementaire (bandes riveraines, espèces exotiques envahissantes (EEE), pesticides, travaux de déblais sans autorisation, installations septiques, etc.)	2026	Nombre d'employés engagés pour le suivi réglementaire	S'assurer que les ressources humaines de la Municipalité soient suffisantes pour les inspections requises	\$\$\$\$	Service des ressources humaines	-
2.2.1 Mandater une firme afin d'offrir une formation sur la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion aux employés du service des travaux publics	2027	Un mandat octroyé à une firme; Une formation donnée; Nombre d'employés ayant reçu la formation	Confirmer l'attribution d'un mandat à une firme; Calculer le nombre d'employés ayant reçu la formation	\$\$	Service de l'environnement	Firmes externes, Abrinord, CRE Laurentides, RAPPEL
2.3.1 Bonifier les exigences en termes d'informations à fournir lors des dépôts de demande de permis pour travaux sur les terrains en pente afin d'effectuer un encadrement adéquat	2027	Nombre d'exigences bonifiées	S'assurer que les exigences ont été modifiées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'environnement et de l'urbanisme	-

## 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
2.4.1 Mettre en place un comité de patrouille (ex. vigie de voisinage, bénévoles, employés municipaux et autres organismes)	2032	Un comité de patrouille mis en place; Nombre de personnes participant au comité	S'assurer que le comité de patrouille ait été mis en place et que les effectifs soient suffisants pour les interventions requises	\$	Service de l'environnement et des loisirs	Comité régional pour la protection des Falaises (CRPF), Conservation de la Nature Canada (CNC), Protection des Oiseaux du Québec (POQ), Bénévoles
2.4.2 Engager un employé municipal pour la surveillance des terrains et sentiers pour la saison estivale	2032	Un employé saisonnier engagé annuellement	S'assurer d'engager au moins un employé pour chaque saison estivale	\$\$	Service de l'environnement et des ressources humaines	-
2.5.1 Offrir une formation aux employés municipaux sur les méthodes appropriées de prévention et de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) (roseau commun, renouée du Japon, agrile du frêne, etc.)	2028	Une formation donnée; Nombre d'employés ayant reçu la formation	Comptabiliser le nombre d'employés ayant reçu la formation	\$\$	Service de l'environnement, de l'urbanisme et des travaux publics	Abrinord, CRE Laurentides, SÉPAQ, Fondation de la Faune du Québec
2.5.2 Réaliser des activités de contrôle aux endroits où des colonies ont été recensées	2035	Nombre d'activités de contrôle réalisées; Nombre d'espèces visées par les activités de contrôle; Proportion de colonies recensées ayant été visées par les activités de contrôle	S'assurer que des activités de contrôle aient été réalisées annuellement et évaluer les colonies où les interventions sont les plus urgentes	\$\$\$	Service de l'environnement et des travaux publics	-

## 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
3.1.1 Mettre en place une campagne de communication citoyenne sur la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) (promotion de Sentinelle, création d'une page web informative, diffusion des trousseaux d'information existantes, sensibilisation contre les sentiers illicites, etc.)	2031	Une campagne de communication mise en œuvre; Nombre de canaux de diffusion; Nombre de communications réalisées; Nombre d'outils diffusés ou promus	Confirmer la mise en œuvre d'une campagne de communication et comptabiliser le nombre de communications réalisées, le nombre d'outils diffusés ou promus et le nombre de canaux de diffusion utilisés	\$\$	Service de l'environnement et des communications	Abrinord, CRE Laurentides, SÉPAQ
3.2.1 Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques de réduction de la consommation d'eau et de protection des eaux souterraines ciblée auprès des propriétaires situés dans les zones de recharges préférentielles et vulnérables	2028	Une campagne de sensibilisation mise en œuvre; Nombre de canaux de diffusion; Nombre de communications diffusées; Nombre de propriétaires rejoints	Confirmer la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation, comptabiliser le nombre de communications réalisées, nombre de canaux de diffusion utilisés et de propriétaires rejoints	\$\$	Service de l'environnement et des communications	Abrinord, CRE Laurentides
3.2.2 Créer une structure de promotion des bons coups afin de valoriser l'engagement et l'implication des commerces qui appliquent les bonnes pratiques de réduction de la consommation d'eau	2035	Une structure de promotion des bons coups créée; Nombre de communications réalisées; Nombre de canaux de diffusion; Nombre de commerces valorisés ou d'initiative promues	Confirmer la mise en place d'une structure de promotion des bons coups et comptabiliser le nombre de communications réalisées, le nombre de canaux de diffusion et le nombre de commerces et d'initiatives promues	\$	Service de l'environnement et des communications	Abrinord, CRE Laurentides



## 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
3.3.1 Rencontrer les propriétaires des stations de golf et de ski afin de les sensibiliser aux enjeux de protection de l'eau et les informer des bonnes pratiques	2028	Nombre de rencontres tenues; Nombre de stations de ski ou golf ayant mis en place des mesures; Nombre de mesures mises en place par les stations de ski ou de golf	S'assurer que des démarches ont été entamées auprès des stations de ski et de golf; Vérifier si des mesures ont été mises en place suite aux rencontres tenues	\$	Service de l'environnement et des communications	Abrinord, CRE Laurentides
3.3.2 Instaurer des incitatifs pécuniers pour les commerces en fonction de leur consommation d'eau	2028	Nombre d'incitatifs mis en place; Volume de consommation d'eau des commerces	Confirmer la mise en place d'incitatifs; Calculer la réduction du volume d'eau consommé par les commerces	\$	Service de l'environnement et de l'urbanisme	-
3.4.1 Mettre en œuvre une campagne de communication visant à informer la population des impacts de l'étalement urbain, des bénéfices d'une densification douce et de la vision municipale en matière de densification	2027	Une campagne de communication mise en œuvre; Nombre de canaux de diffusion; Nombre de communications diffusées	Confirmer la mise en œuvre d'une campagne de communication et comptabiliser le nombre de communications réalisées et de canaux de diffusion utilisés	\$\$	Service de l'environnement, de l'urbanisme et des communications	-

# 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
3.5.1 Organiser une activité annuelle de sensibilisation et de participation citoyenne (ex. visites des terrains de haute valeur écologique, découverte de la faune et la flore, ramassage de déchets, entretien des sentiers, etc.)	2031	Une activité de sensibilisation annuelle réalisée; Nombre de citoyens ayant participé; Nombre d'organisations partenaires ayant participé	Comptabiliser le nombre de personnes et d'organisations ayant participé à l'activité	\$\$	Service de l'environnement, des loisirs et des communications	Comité régional pour la protection des Falaises (CRPF), Conservation de la Nature Canada (CNC), Protection des Oiseaux du Québec (POQ), Éco-corridors laurentiens (ÉCL), Bénévoles
3.5.2 Développer un code d'éthique sur les bonnes pratiques lors d'activités récréatives dans les milieux naturels et le diffuser afin de sensibiliser la population	2031	Un code d'éthique créé; Nombre de canaux de diffusion; Nombre de communications diffusées	Comptabiliser le nombre de communications réalisées et de canaux de diffusion utilisés	\$\$	Service de l'environnement, des loisirs et des communications	SOPAIR, SÉPAQ
4.1.1 Arrimer le plan de conservation au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et mettre en œuvre ses recommandations	2026	Nombre d'actions du PEPPSEP mises en œuvre	S'assurer que les actions du plan de conservation mises en œuvre ont intégré les objectifs du PEPPSEP	\$\$	Service de l'environnement et de l'urbanisme	Abrinord, Municipalités avoisinantes
4.1.2 Bonifier les critères d'analyse des demandes de permis pour les projets en fonction du volume d'eau consommé, rejeté et de leur localisation afin de prendre en compte la protection des eaux de surface et souterraines	2026	Nombre de critère d'analyse prenant en compte la protection des eaux de surface et souterraines	Confirmer que les critères ont été modifiés conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme	-
4.2.1 Mettre en place des dispositions urbanistiques visant la consolidation des passages fauniques existants (éclairage, présence de bâtiments, état naturel, etc.)	2026	Nombre de dispositions urbanistiques mises en place	S'assurer que les dispositions ont été modifiées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme et de l'environnement	-

# 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
4.2.2 Améliorer le règlement de bandes riveraines d'intégrer une marge de recul supplémentaire à la bande de protection de 10 à 15m pour la construction de bâtiment	2026	Un règlement modifié	Confirmer la modification du règlement	\$	Service de l'urbanisme	-
4.2.3 Mettre en œuvre un plan d'entretien des rives pour les propriétés publiques avec des vitrines de démonstration	2026	Un plan d'entretien des rives mis en place; Nombre de vitrines de démonstration mises en place; Nombre de communication réalisées	S'assurer qu'un plan d'entretien des rives ait été réalisé et diffusé aux citoyens; S'assurer qu'un vitrine de démonstration ait été mises en place et promue aux citoyens	\$\$\$	Service de l'environnement et des travaux publics	Abrinord, CRE Laurentides, RAPPEL
4.3.1 Mettre en place une marge de recul pour bâtiment principaux de cour avant maximal	2026	Une marge de recul mise en place	S'assurer que les dispositions ont été modifiées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme	-
4.3.2 Prévoir des dispositions urbanistiques pour mettre en place une densification douce et intégrer les secteurs identifiés prioritaires pour la conservation	2026	Nombre de dispositions urbanistiques mises en place	S'assurer que les dispositions ont été modifiées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme et de l'environnement	-
4.4.1 Réviser les dispositions urbanistiques quant aux usages permis en falaises en fonction des différents secteurs	2026	Nombre de secteurs prioritaires identifiés officiellement dans les outils urbanistiques; Nombre de dispositions urbanistiques révisées;	Valider si les secteurs prioritaires ont été intégrés aux outils urbanistiques; S'assurer que les dispositions ont été révisées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme	-



# 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
4.4.2 Intégrer des critères d'évaluation des projets particuliers de développement dans les milieux ouverts et les falaises	2026	Nombre de critère d'évaluation prenant en compte la protection des milieux ouverts et falaises	Confirmer que les critères ont été modifiés conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'urbanisme	-
5.1.1 Cibler deux terrains en friches en fonction de leur valeur écologique et y réaliser un projet d'aménagement faunique pour des espèces de milieux champêtres (ex. nichoirs à oiseaux, hibernacles pour les couleuvres, etc.)	2031	Nombre de terrains en friches identifiés; Nombre d'aménagement fauniques réalisés; Nombre d'espèces visées par les aménagements	S'assurer que deux terrains en friche aient été identifiés et correspondent à des secteurs identifiés prioritaires/de haute valeur écologique; Confirmer la mise en œuvre d'un projet d'aménagement faunique	\$\$\$	Service de l'environnement	Initiative biodiversité, Protection des Oiseaux du Québec (POQ)
5.1.2 Mettre en place une gestion différenciée de la végétation comprenant le contrôle de la succession végétale dans les milieux ouverts d'intérêt	2030	Une gestion différenciée mise en place; Nombre de parcs municipaux ayant une gestion différenciée des pelouses; Nombre de mesures de gestion différenciée mises en place	Confirmer l'application de la gestion différenciée des pelouses dans les parcs municipaux	\$	Service de l'environnement et des travaux publics	-
5.1.3 Réviser le règlement municipal afin d'adapter les exigences en matière de tonte de gazon (hauteur) et favoriser l'implantation d'écopelouses	2030	Un règlement révisé	Confirmer la révision du règlement; S'assurer que les dispositions ont été modifiées conformément aux objectifs visés	\$	Service de l'environnement	-

## 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
6.1.1 Mettre un statut légal pour la reconnaissance d'aires protégées sur les terrains municipaux d'intérêt écologique	2033	Superficies protégées légalement; Nombre de terrains municipaux protégés légalement	Tenir un registre annuel des terrains municipaux protégés légalement et comptabiliser les superficies protégées	\$\$\$\$	Service de l'environnement, Direction générale et service du greffe	CNC, ÉCL, Institut des territoires, Nature-Action Québec
6.1.2 Constituer un fonds d'acquisition de terrains pour la conservation	2030	Un fonds d'acquisition constitué	Confirmer la création d'un fonds d'acquisition pour la conservation	\$\$\$\$\$	Service de l'environnement, Direction générale et service du greffe	-
6.1.3 Acquérir des terrains boisés et en friche d'intérêt écologique pour la conservation en terres privées et y mettre un statut de protection légale à l'aide des contributions pour fins de parcs et du droit de préemption	2032	Nombre de lots acquis; Superficie de terrains acquis par la Municipalité; Superficies protégées légalement	Tenir un registre annuel des actes notariés pour la protection légale des terrains et comptabiliser les superficies visées pour les contributions pour fins de conservation	\$\$\$\$\$	Service de l'environnement, Direction générale et service du greffe	-

# 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
6.2.1 Réaliser une campagne de démarchage auprès des propriétaires de grands boisés d'intérêt pour la conservation	2028	Une campagne de démarchage réalisée; Nombre de propriétaires rencontrés; Nombre de propriétaires ayant reçu un cahier de propriétaire; Nombre de propriétaires ayant signé une entente de conservation morale; Nombre de propriétaires ayant signé une entente de conservation légale	Comptabiliser le nombre de propriétaires rejoins et le nombre d'ententes signées	\$\$	Service de l'environnement et des communications	CNC, ÉCL, Institut des territoires, Nature-Action Québec
7.1.1 Mettre en place une entente avec Conservation de la Nature Canada (CNC) pour leur conférer un pouvoir de surveillance des sentiers municipaux	2030	Une entente signée	Confirmer la signature d'une entente avec CNC	\$	Service de l'environnement, Direction générale et service du greffe	CNC
7.2.1 Évaluer la possibilité d'avoir un fonds d'intendance pour la surveillance et l'entretien des sentiers	2030	Nombre d'évaluations réalisées; Un fonds d'intendance mis en place (le cas échéant)	S'assurer que les possibilités ont été évaluées; Valider si un fonds d'intendance peut être mis en place	\$	Service de l'environnement et des loisirs, Direction générale et service du greffe	-



# 4. PLANIFIER

Actions	Échéancier	Indicateurs de suivi	Activités de suivi	Coûts	Ressources internes	Partenaires potentiels
7.3.1 Créer un comité de concertation formé des services de l'environnement et des loisirs de la Municipalité, des municipalités limitrophes et des organismes concernés (Comité régional pour la protection des Falaises (CRPF), Conservation de la Nature Canada (CNC), Protection des Oiseaux du Québec (POQ)) afin d'élaborer une stratégie commune pour les enjeux d'accès à la nature et d'encadrement des activités récréatives	2030	Confirmer la création du comité et comptabiliser le nombre et le nom des membres	Un comité créé; Nombre d'organisations formant le comité Nombre de rencontres tenues	\$\$	Service de l'environnement et des loisirs	Comité régional pour la protection des Falaises (CRPF), Conservation de la Nature Canada (CNC), Protection des Oiseaux du Québec (POQ), Municipalités limitrophes, MRC des Pays-d'en-Haut
7.4.1 Créer des sentiers d'interprétation et d'éducation sur les terrains municipaux	2033	Nombre de sentiers aménagés; Nombre de terrains municipaux où des sentiers ont été aménagés	Évaluer et comptabiliser le nombre de sentiers aménagés	\$\$\$\$	Service de l'environnement, des loisirs et des travaux publics	SOPAIR
7.4.2 Identifier les servitudes de passage en terres privées intéressantes pour le développement de sentiers de proximité	2030	Nombre de servitudes de passage identifiées; Nombre de sentiers de proximité développés en terres privées	Évaluer et comptabiliser le nombre de sentiers aménagés	\$	Service de l'environnement et des loisirs	SOPAIR



# CONCLUSION

Le territoire de Piedmont comprend une diversité de milieux naturels, avec une proportion importante de milieux forestiers, ainsi que de nombreux milieux humides et hydriques et éléments d'intérêt écologiques et récréotouristiques. Le plan de conservation, élaboré par Éco-corridors laurentiens, a permis de réaliser une analyse approfondie des enjeux présents sur le territoire ainsi que des principales pressions affectant ces milieux naturels. De plus, ce plan a permis de prioriser les milieux naturels à viser pour la protection sur le territoire en fonction de leur valeur écologique et sociale. Suite à l'analyse de ces enjeux, sept grandes stratégies ont été identifiées, d'où découlent 22 objectifs et 43 actions à mettre en place.

La mise en œuvre du plan de conservation sera assurée par la Municipalité de Piedmont, en collaboration avec plusieurs partenaires. Celle-ci est prévue sur un échéancier de 10 ans, soit de 2025 à 2035. Ce plan de conservation a été élaboré avec la méthodologie des *Standards ouverts pour la conservation*, et s'inscrit donc dans un processus itératif. Ainsi, le plan d'action est modulable en fonction des suivis effectués à l'aide du plan de suivi et d'évaluation.

Cette démarche exprime la volonté de la Municipalité de Piedmont d'être un acteur engagé envers la protection de son patrimoine naturel et contribue à la préservation des milieux naturels du sud du Québec, ainsi qu'à l'atteinte de la cible gouvernementale de protéger 30 % du territoire d'ici 2030.

## Références

---

- Canards Illimités Canada. (2022). Cartographie détaillée des milieux humides (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec/resource/011b0892-f592-4ef3-87c3-f9344d26a797>
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). (2019). Carte des occurrences d'espèces en situation précaire. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- Conservation Measures Partnership (CMP). (2020). *Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0.* Récupéré sur <http://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/>
- Éco-corridors laurentiens (ÉCL). (2020). Plan pour la connectivité des Laurentides 2020-2025 (Version sommaire). Éco-corridors laurentiens. 67 pp.
- Environnement Canada. (2013). *Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition.* Récupéré sur Publications du gouvernement du Canada: <https://publications.gc.ca/site/fra/9.685600/publication.html>
- Gouvernement du Québec. (2019a). Classification écologique du territoire québécois: Zones de végétation et domaines bioclimatiques (Forêt ouverte, document cartographique). [https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=\\_ecologie&zoom=5&center=-69.69531,54.57766&invisiblelayers=\\* &visiblelayers=ea5bce41cf896ed4680348eb0eeb001c,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8](https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=_ecologie&zoom=5&center=-69.69531,54.57766&invisiblelayers=* &visiblelayers=ea5bce41cf896ed4680348eb0eeb001c,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8)
- Gouvernement du Québec. (2019b). Écosystèmes forestiers exceptionnels (Forêt ouverte, document cartographique). [https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=\\_STF\\_AP&zoom=6&center=-76.79876,48.91816&invisiblelayers=\\* &visiblelayers=1282dfbd95699b74a8a6218f75178682,b1c014b2019a78ccc4feb072b665d511,65da64c87b2d4af4d2946bbe78baea28,ec4fc5be4445d4952786bd2c9128c17f,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8](https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=_STF_AP&zoom=6&center=-76.79876,48.91816&invisiblelayers=* &visiblelayers=1282dfbd95699b74a8a6218f75178682,b1c014b2019a78ccc4feb072b665d511,65da64c87b2d4af4d2946bbe78baea28,ec4fc5be4445d4952786bd2c9128c17f,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8)
- Gouvernement du Québec. (2019c). Habitats fauniques (Forêt ouverte, document cartographique). [https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=\\_default&zoom=8&center=-74.19751,46.48575&invisiblelayers=\\* &visiblelayers=ad4ace7ab10eedbc64ee32e4c48eebd6,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FsmartFaunePub%2Fows%3F&wmsLayers=\(Habitats\\_Fauniques:igoz11\)](https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/?context=_default&zoom=8&center=-74.19751,46.48575&invisiblelayers=* &visiblelayers=ad4ace7ab10eedbc64ee32e4c48eebd6,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FsmartFaunePub%2Fows%3F&wmsLayers=(Habitats_Fauniques:igoz11))
- Gouvernement du Québec. (2019e). Habitats floristiques (couche géomatique). <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/habitats-floristiques/resource/15d97911-9f08-4b56-8d99-efa3e0580382>



- Limoges, B. B. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. *Le Naturaliste Canadien*, 137 (2), 21-27.
- Loi sur les espèces en péril (LEP), L.C., 2002, ch.29.
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, RLRQ, c. E-12.01.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles [MERN] (2019). Tenure [données géomatiques].
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2018). Cadre écologique de référence du Québec. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/PublicInformation/index.html?appid=3a1100cb070f4b9e8f60a41ee1677917>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques [MELCC] (2020a). Utilisation du territoire [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques [MELCC] (2020b). Base de données des zones inondables [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2023a). Milieux humides potentiels [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2023b). Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs [MELCCFP] (2023c). Registre des aires protégées au Québec [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2021). Classification standardisée des pressions affectant la biodiversité : Définitions pour le Centre de données sur la conservation (CDC) du Québec v1.0. Retrieved from <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Classification-standardisee-menaces.pdf>
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF] (2023a). Géologie du socle [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF] (2023b). Couche hypsométrique à l'échelle de 1/20 000 [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF] (2023c). Découpages administratifs [données géomatiques], Données Québec, Québec.

- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF] (2023d). Géobase du réseau hydrographique du Québec [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs [MFFP] (2023). Carte écoforestière à jour [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable [MTQ] (2023). Réseau routier – RTSS [données géomatiques]. Données Québec, Québec.
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2005). Schéma d'aménagement et de développement. 205p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2019/07/Schema-damenagement-et-de-developpment.pdf>
- MRC des Pays-d'en-Haut. (2012). Terres publiques intramunicipales: Plan d'aménagement intégré. 58p. <https://lespaysdenhaut.com/wp-content/uploads/2016/08/TPI-Plan-damenagement-integre-final-2012.pdf>
- MRC Pays-d'en-Hauts (2021). Grandes Affectations [données géomatiques].
- MRC des Pays-d'en-Haut (2022). Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Pays-d'en-Haut 2022-2032 – Fusion administrative des différents chapitres, Sainte-Adèle, 315 pages.
- Municipalité de Piedmont (2019). Plan d'urbanisme. <https://www.piedmont.ca/fichiersUpload/fichiers/20221128152950-756-07-plan-urbanisme-a-jour.pdf>
- Municipalité de Piedmont (2023a). Zonage de la municipalité [données géomatiques]
- Municipalité de Piedmont (2023b). Sentiers et parcs [données géomatiques].
- Native Land (2023). Native Digital Land. [https://native-land.ca/Sitka Technology Group and Foundations of Success. \(2019\). \*Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0.\* Retrieved from <https://www.miradishare.org/ux/>](https://native-land.ca/Sitka Technology Group and Foundations of Success. (2019). Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0. Retrieved from https://www.miradishare.org/ux/)
- Réseau de milieux naturels protégés (RMN). (2023). Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec. <https://rmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=728c2afa86434cd2b2ff24a40f3c24f7>
- Statistiques Canada. (2021). Profil du recensement : Recensement de la population de 2021, Piedmont, Tableau de profil. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=piedmont&DGUIDlist=2021A00052477030&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>

## Lexique

---

Action	Action spécifique ou ensemble de tâches entreprises par le personnel du projet ou les partenaires pour atteindre un ou plusieurs objectifs (CMP, 2020).
Analyse de la situation	Processus qui vous aidera à créer une compréhension commune du contexte de votre projet, dont la description des relations entre l'environnement biologique et les systèmes institutionnels, politiques, économiques et/ou sociaux et les parties prenantes associées qui affectent les cibles de conservation que vous voulez conserver. En fonction de l'échelle du projet et des ressources disponibles, une analyse de la situation peut être une révision formelle en profondeur des données et études existantes de la zone/du problème ou une description moins formelle basée sur les contributions de ceux qui sont familiers avec la zone/problème (CMP, 2020).
Attribut écologique clé	Aspect de la biologie ou de l'écologie d'une cible qui, si présent, définit une cible en bonne santé et qui, si absent ou altéré, mènerait avec le temps à la perte pure et simple de cette cible ou à son extrême dégradation (CMP, 2020). Il existe trois catégories d'AEC : la taille (la superficie d'occurrence, ou l'abondance de l'occurrence d'une cible), la condition (la composition biologique, la structure et les interactions biotiques qui caractérisent la cible ou son habitat) et le contexte géographique (l'environnement où évolue la cible, incluant les processus écologiques).
But	Énoncé formel détaillant l'impact désiré d'un projet, tel que le statut/état futur désiré d'une cible. Un bon but correspond aux critères suivants : lié aux cibles, orienté vers un impact, mesurable, limité dans le temps et spécifique (CMP, 2020).
Chaîne de résultats	Représentation graphique de la théorie du changement d'un projet. Elle inclut les hypothèses centrales et la séquence logique reliant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles. En termes scientifiques, elle expose les relations hypothétiques ou les théories du changement (CMP, 2020).
Cible de bien-être humain	Dans le contexte d'un projet de conservation, les cibles de bien-être humain se concentrent sur les composantes du bien-être humain affectées par le statut des cibles de conservation. Toutes les cibles de bien-être humain choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de bien-être humain dépendant des cibles de conservation (CMP, 2020).



Cible de conservation	Élément de biodiversité du site du projet, qui peut être une espèce, un habitat ou un système écologique, et sur lequel le projet a choisi de se concentrer. Toutes les cibles choisies d'un site doivent englober et représenter les besoins d'un ensemble plus large de biodiversité présente sur le site (CMP, 2020).
Équipe de projet	Groupe principal spécifique de professionnels qui sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et du suivi d'un projet. Ce groupe peut contenir des gestionnaires, des parties prenantes, des chercheurs, du personnel chargé des opérations et d'autres personnes chargées de la mise en œuvre (CMP, 2020).
Évaluation de la viabilité	Une évaluation détaillée du statut de chaque cible de conservation permet de spécifier des attributs écologiques clés (AEC pour chaque cible, de déterminer les indicateurs pour chaque attribut, de préciser l'intervalle acceptable de variation de chaque indicateur et de déterminer enfin le statut actuel de l'attribut par rapport à cet intervalle de variation (CMP, 2020).
Hypothèse	Description explicite de ce que l'équipe pense être la réalité. Séquences logiques liant les stratégies du projet à une ou plusieurs cibles comme présentées dans une théorie du changement. Les hypothèses peuvent aussi inclure l'explication d'une équipe sur comment elle envisage que les variables externes vont influencer la réalisation des résultats (CMP, 2020).
Facteur contribuant	Terme générique pour un élément d'un modèle conceptuel, incluant les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. Il est souvent judicieux d'utiliser ce terme générique parce que de nombreux facteurs, par exemple le tourisme, peuvent être à la fois une pression et une opportunité. Synonyme de « facteur » (CMP, 2020).
Indicateur	Entité mesurable liée à un besoin précis en information tel que le statut d'une cible/facteur, un changement dans une pression ou un progrès en direction d'un objectif. Un bon indicateur correspond aux critères suivants : mesurable, précis, constant et sensible (détecte les petits changements) (CMP, 2020).
Modèle contextuel	Diagramme visuel d'une analyse de la situation. Un modèle (diagramme) contextuel représente les relations entre les facteurs clés identifiés dans une analyse de la situation dont on suppose qu'ils impactent ou mènent à une ou plusieurs cibles de conservation. Un bon modèle doit lier les cibles de conservation aux pressions, opportunités, parties prenantes et points d'intervention clés. Aussi nommé « modèle conceptuel » (CMP, 2020).

Objectif	Énoncé formel détaillant un résultat désiré d'un projet tel que la réduction d'une pression critique. Un bon objectif correspond aux critères suivants : spécifique, mesurable, atteignable, orienté vers les résultats et limité dans le temps (SMART). Si le projet est bien conceptualisé et conçu, la réalisation des objectifs du projet doit mener à la réalisation des buts du projet et à sa vision (CMP, 2020).
Opportunité	Facteur identifié dans l'analyse de situation d'un projet qui a potentiellement un effet positif sur une ou plusieurs cibles, soit directement soit indirectement. Il s'agit souvent d'un point d'entrée pour les actions de conservation (CMP, 2020).
Partie prenante	Tout individu, groupe ou institution qui possède un intérêt personnel dans les ressources naturelles de la zone du projet ou qui peut les influencer ou qui sera potentiellement affecté par les activités du projet et a quelque chose à gagner ou à perdre si les conditions changent ou restent les mêmes. Les parties prenantes sont toutes les entités qui doivent être prises en compte dans la réalisation des buts du projet et dont la participation et le soutien sont cruciaux pour la réussite du projet (CMP, 2020).
Plan d'action	Description des buts, objectifs et stratégies d'un projet qui permettront de faire diminuer les pressions identifiées et d'utiliser les opportunités (CMP, 2020).
Plan de suivi et d'évaluation	Plan pour faire le suivi de votre projet. Il comprend les besoins en information, les indicateurs, les activités et le calendrier de suivi (CMP, 2020).
Plan opérationnel	Plan qui inclut les actions à mettre en œuvre dans le cadre des stratégies identifiées, l'évaluation de l'efficacité des stratégies, l'estimation des coûts, ainsi que les responsables de la mise en œuvre des actions (CMP, 2020).
Point d'intervention clé	Facteurs prioritaires (pressions, opportunités ou cibles) d'un modèle contextuel au niveau desquels une équipe doit agir (CMP, 2020).
Portée	Centre d'intérêt thématique ou géographique large d'un projet (CMP, 2020).
Pression	Activité humaine qui dégrade directement ou indirectement une ou plusieurs cibles. Elle est typiquement liée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression critique	Pression directe qui a été priorisée comme étant parmi les plus importantes à traiter (CMP, 2020).

Pression directe	Il s'agit principalement d'une action humaine qui dégrade immédiatement une ou plusieurs cibles de conservation (ex.: l'exploitation forestière ou la pêche). Une pression directe peut être aussi un phénomène naturel altéré par les activités humaines (ex.: l'augmentation des orages extrêmes à cause du changement climatique). Elle est typiquement rattachée à une ou plusieurs parties prenantes (CMP, 2020).
Pression indirecte	Facteur contribuant identifié dans l'analyse de situation d'un projet et qui est un moteur des pressions directes. Il est souvent un point d'entrée pour les actions de conservation. Il est parfois appelé « cause sous-jacente » ou « facteur » (CMP, 2020).
Protection	Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité. La protection inclut des mesures d'intensité variable et de tout ordre (Limoges et al., 2013).
Service écosystémique	Services fournis par les écosystèmes, espèces et habitats intacts et en fonctionnement et dont les hommes tirent des bénéfices (CMP, 2020).
Stratégie	Ensemble d'actions qui ont un centre d'intérêt commun et qui travaillent ensemble pour atteindre les buts et objectifs spécifiques grâce au ciblage des points d'intervention clés, à l'intégration des opportunités et à la limitation des contraintes. Une bonne stratégie correspond aux critères suivants : liée, précise, faisable et appropriée (CMP, 2020).
Stress	Aspect perturbé d'une cible de conservation qui résulte directement ou indirectement des activités humaines, par exemple : faible taille de population, débit fluvial réduit, augmentation de la sédimentation, baisse du niveau de la nappe phréatique. Il est généralement équivalent à un attribut écologique clé dégradé (ex : perte d'habitat) (CMP, 2020).
Théorie du changement	Une série d'hypothèses liées de cause à effet expliquant comment une équipe pense que ses actions vont aider à atteindre les résultats intermédiaires et les buts à plus long terme de conservation et de bien-être humain. Une théorie du changement peut s'exprimer sous forme de texte, de diagramme (ex : chaînes de résultats) ou d'autres formes (CMP, 2020).
Utilisation durable	Ensemble des usages d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudices à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement qui respectent la capacité de renouvellement des ressources biologiques (Limoges et al., 2013).



## Vision

Description de l'état désiré ou de la condition finale qu'un projet travaille à atteindre. Une vision complète comprend une description de la biodiversité du site ou une carte de la zone du projet de même qu'un résumé de l'énoncé de la vision (CMP, 2020).

## Annexe 1 - Système d'évaluation des pressions

Portée			
<i>Proportion de la cible pouvant être affectée par la pression en dix ans selon les tendances actuelles</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
La pression risque d'être généralisée dans la portée, en affectant la cible dans toute ou la plupart (71 % à 100 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être étendue au sein de la portée, en affectant la cible dans la plupart (31 % à 70 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être limitée dans la portée, en affectant la cible dans une partie (11 % à 30 %) de sa population/occurrence.	La pression risque d'être très limitée dans la portée, en affectant la cible dans une petite proportion (1 % à 10 %) de sa population/occurrence.
Gravité			
<i>Degré de dégradation causé à la cible par la pression dans les circonstances et les tendances actuelles et à l'intérieur de la portée établie</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Au sein de la portée, la pression risque de détruire ou d'éliminer la cible ou de réduire sa population de 71 % à 100 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire sérieusement la cible ou de réduire sa population de 31 % à 70 % dans les dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque de dégrader/réduire moyennement la cible ou de réduire sa population de 11 % à 30 % en dix ans ou trois générations.	Au sein de la portée, la pression risque seulement de dégrader/réduire légèrement la cible ou de réduire sa population de 1 % à 10 % dans les dix ans ou trois générations.
Irréversibilité			
<i>Degré pour lequel les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée</i>			
Très élevé	Élevé	Moyen	Faible
Les effets de la pression ne peuvent pas être inversés et il est très improbable que la cible puisse être restaurée et/ou il faudrait plus de 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en centre commercial).	Les effets de la pression peuvent être techniquement inversés et la cible restaurée, mais c'est pratiquement inaccessible et/ou il faudrait 21 à 100 ans pour y arriver (ex. : zone humide transformée en terre agricole).	Les effets de la pression peuvent être inversés et la cible restaurée avec un engagement raisonnable de ressources et/ou dans les 6 à 20 ans (ex. : creusement de fossés et drainage de zones humides).	Les effets de la pression sont facilement réversibles et la cible peut être facilement restaurée à un prix relativement bas et/ou dans les 0 à 5 ans (ex. : véhicules tout terrain qui s'introduisent illégalement dans une zone humide).

Source (Sitka Technology Group and Foundations of Success, 2019)

## Annexe 2 – Rapport méthodologique de l'analyse multicritères de priorisation des milieux naturels

---

Fichier pdf, cartes et shapefiles



## Annexe 3 – Compte-rendus des activités de consultation

---

Fichiers pdf